

# Le lin en Normandie

La filière de l'après-demain ?

juin 2022

Présenté par Béatrice Picard

---

Avis

---

Juin 2022

# Le lin en Normandie : la filière de l'après- demain ?

**Président**

Olivier FLEUTRY

**Rapporteur**

Béatrice PICARD

**Avec le concours de**

Pierre ALLAIN



# Sommaire

Auditions et remerciements.....	5
Membres de la commission ayant participé aux travaux .....	6
Avis .....	8
I. La filière lin, un écosystème dynamique et de multiples débouchés.....	10
La culture du lin.....	11
Le marché du lin, un marché mondial aux multiples aléas.....	14
Le lin textile .....	16
Le lin technique .....	17
Une recherche performante en agronomie mais dépendante des industriels en matière de lin technique.....	18
II. Enjeux et risques présents et à venir de la filière .....	19
Une perspective de localisation de la filière ? .....	19
Les enjeux environnementaux .....	20
La recherche et développement .....	21
La conservation du savoir-faire normand .....	21
La nouvelle Politique Agricole Commune .....	22
Le risque de dépendance .....	22
III. Préconisations .....	23
A. Protéger les exploitants par l'amélioration des conditions de culture et contre les crises .....	23
B. Stimuler l'innovation pour construire un avantage compétitif en matière industrielle.....	25
C. Faciliter le retour de l'activité sur le territoire et la constitution d'une marque de qualité.....	27
D. Renforcer l'attractivité des métiers du lin .....	28
E. Animer la filière lin pour un développement optimal du secteur.....	28
F. Favoriser une coopération interrégionale pour le retour de l'activité industrielle en Europe .....	30
Conclusion : le lin, une filière symbolique, qui doit s'adapter aux changements et dépasser la seule frontière régionale.....	32
Déclarations des groupes .....	33

ANNEXES.....	43
Annexe 1 – La culture du lin .....	44
Annexe 2 – La littérature scientifique sur la filière lin .....	45
Annexe 3 – Les segments de la filière du lin .....	46
Documents de référence.....	47
Liste des sigles .....	49

# Auditions et remerciements

**Karim BEHLOULI**

Directeur Général d'Eco-technilin

**Paul BOYER**

Directeur Général de LINportant

**Bertrand GOMART**

Président de l'Association Générale des Producteurs de Lin

**Guillaume HÉMERYCK**

Président de Terre de Lin

**Jean-Louis MAURICE**

Directeur de la Linière du Ressault

**Sophie MAYER**

Déléguée générale de l'interprofession CIPALIN

**Christophe POILÂNE**

Enseignant-chercheur au CIMAP

**Pascal PRÉVOST**

Président de la promotion de la Confédération Européenne du Lin et du Chanvre

## Membres de la commission ayant participé aux travaux

### Commission 4 « Développement économique »

M. Lamri **ADOUI**

Mme Sarah **BALLUET**

M. Jacques **BELIN**

M. André **BERNE**

M. Mourad **BOUKHALFA**

M. Thomas **BOUVET**

Mme Martine **CANU**

M. Régis **CHOPIN**

M. Daniel **CORNET**

M. Daniel **DE ROSA**

M. Thierry **DELANDRE**

M. José **DOLIGET**

Mme. Ève **DOUET**

M. Mathias **DUBOURGUAIS**

M. Loic **DUPONT**

M. Hervé **FLEURY**

M. Olivier **FLEUTRY**

Mme Fabienne **FOLLIOT**

M. Romuald **FONTAINE**

M. Dominique **FRÉBOURG**

M. Jean-Baptiste **GAMARD**

M. Dominique **GARÇONNET**

Mme Séverine **GRANIT**

Mme Catherine **KERSUAL**

M. Michel **LEGRAND**

Mme Sandrine **LEMÉNAGER**

Mme Véronique **LEROUX**

Mme Catherine **LILLINI**

Mme Cécile **MAIRE**

M. Jean-Denis **MESLIN**

M. Dominique **MONFILLIATRE**

Mme Émilie **OZOUF**

Mme Liza-France **PAROISSE**

Mme Claire **PÉGHAIRE GAUDEUL**

M. Olivier **PETITJEAN**

Mme Béatrice **PICARD**

Mme Nadège **PLAINEAU**

Mme Virginie **POIRIER-MOREL**

Mme Arlette **SAVARY**

Mme Marie-Christine **VANHEMS**

Mme Valérie **VARENNE**

M. Jean-Dominique **WAGRET**





# Avis

Adopté le 16 juin 2022 à l'unanimité

Le Plan de relance déployé par l'Etat entend soutenir la relocalisation de l'industrie française et, pour ce faire, consacre 15 milliards d'euros pour l'innovation et les relocalisations.

A l'heure où le gouvernement a fait de la réindustrialisation une priorité de son plan de relance, le CESER a souhaité se pencher sur un secteur en particulier : celui du lin. La France est, en effet, leader mondial de la production de lin textile et la Normandie représente à elle seule 63% de la production française de lin textile et près de 40% de la production mondiale.

La place prépondérante de la Normandie dans la production de lin fibres s'observe à la fois par la surface cultivée, par les quantités produites, par la qualité des fibres, et par le savoir-faire inégalé des agriculteurs européens, qui ont développé une expertise qui se traduit par des rendements bien supérieurs à ce qui est observé dans le reste du monde.

Cependant, si l'on considère l'ensemble de l'écosystème, seul l'amont est fortement présent en Normandie : semence, culture, rouissage, teillage (1<sup>ère</sup> transformation industrielle). Si le peignage (correspondant à la première opération de filature) comprend encore plusieurs unités dans la région, la Normandie est quasiment absente sur les segments suivants, de la filature à la confection, en passant par le tissage et le tricotage (pour une description détaillée de la culture du lin, voir annexe 1). Avec 72% de la production mondiale, les filatures chinoises représentent le principal client des producteurs normands, suivies par les filatures indiennes.

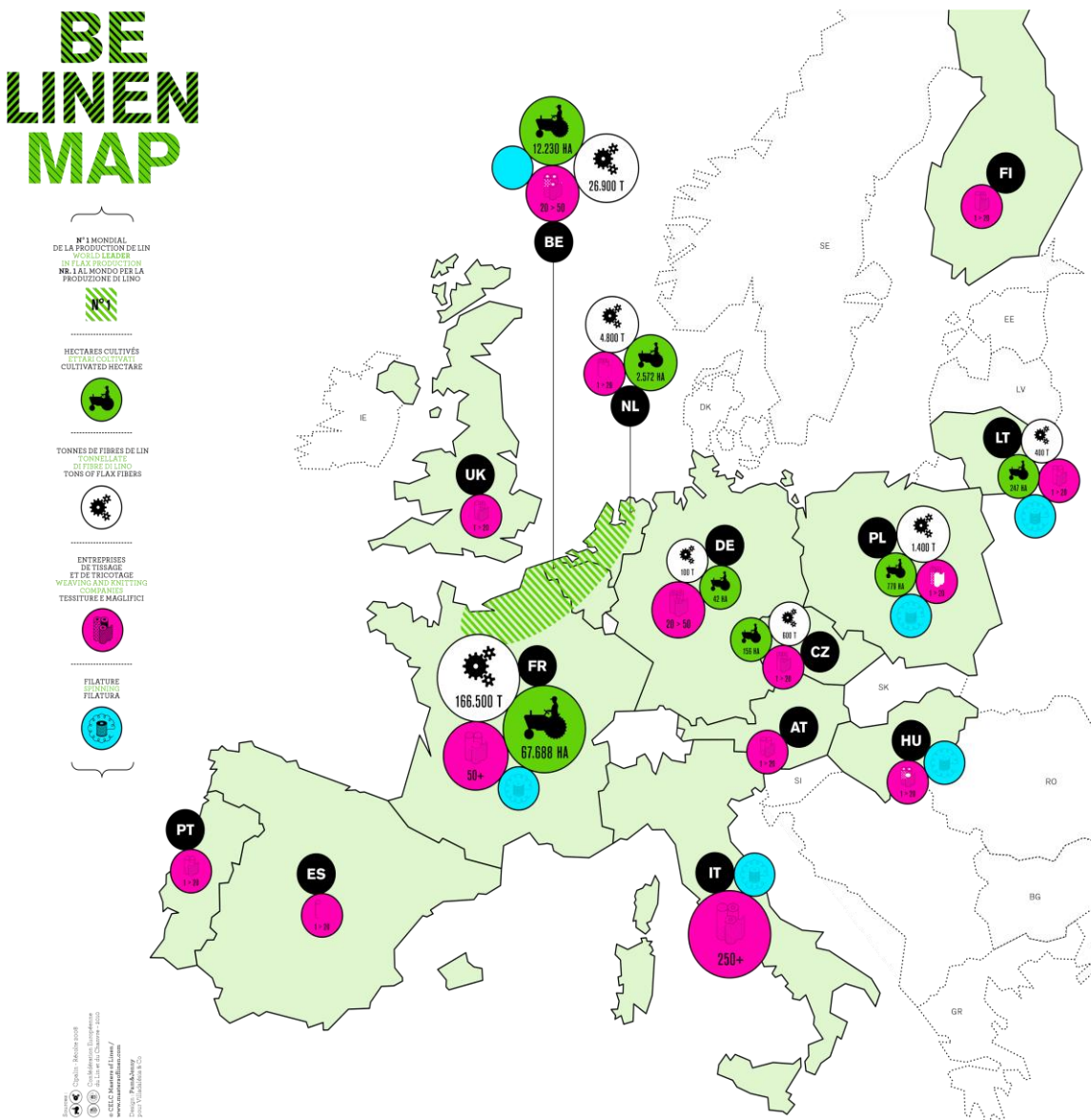
Cette dépendance vis-à-vis des marchés asiatiques fragilise la filière normande du lin, comme l'ont montré les dernières crises, et notamment la pandémie qui a conduit à l'arrêt des usines textiles et à une baisse très forte de la demande mondiale. Si la Normandie veut conforter sa place de leader dans la production de lin textile et conserver son savoir-faire, il est important de mieux maîtriser l'aval de la filière, de trouver de nouveaux débouchés – textiles ou non – à proximité, dans le marché français et européen. Ces débouchés à proximité permettraient par ailleurs de contribuer à la décarbonation de l'économie en réduisant le fret maritime.

Le CESER a donc cherché à savoir, à travers cet avis, quelles sont les perspectives d'évolution de la filière lin ? La filière lin normande – et avec elle le lin français et européen – a-t-elle les moyens d'imaginer ces nouveaux débouchés et d'inventer des solutions pour réduire la fragilité d'une production dépendante du marché asiatique et de la mode ? Existe-t-il de réelles possibilités de retour de l'activité ?

Aussi, pour comprendre tous les enjeux liés à la production et aux différentes étapes de transformation de cette plante si particulière, le CESER a rencontré de nombreux acteurs de la filière (agriculteurs, coopérateurs, industriels, chercheurs). Ce sont des professionnels passionnés, intarissables sur cette plante et ses produits, qui aiment partager leurs connaissances et qui ont foi dans l'avenir de l'industrie linière, tout en rappelant qu'il s'agit d'une activité de niche, dont il faut respecter les équilibres.

# I. La filière lin, un écosystème dynamique et de multiples débouchés

La filière lin se segmente en plusieurs activités, faisant intervenir une multitude d'acteurs, qu'ils soient directement ou indirectement impliqués dans la filière. La culture regroupe l'ensemble des activités agricoles (voir annexe 1) et est localisée principalement en Normandie, dans les Hauts-de-France, la Belgique et les Pays-Bas.



CELC – Répartition des différents segments de la filière lin en Europe

Le tissage, qui constitue la première transformation du lin, est implanté à proximité des exploitations, notamment en Normandie. La transformation textile représente 90% de l'utilisation de la fibre si on compte la mode (60%) et la déco-ameublement (30%). Ce segment de la filière, qui commence avec le peignage et la filature, se situe principalement en Asie,

notamment en Chine (72% de la production mondiale de fils) et en Inde (10%), ainsi qu'en Europe (8% du fil mondial), notamment en Italie et Europe de l'Est. Les transformations industrielles sont quant à elles complexes à localiser, notamment en raison de la marginalité de l'utilisation du lin dans l'industrie (10% de l'utilisation de la fibre). Au total, l'Europe compte environ 10 000 entreprises sur l'ensemble de la filière, qui sont implantées dans 14 pays.

A ces acteurs directement intégrés dans la filière lin, il convient également de mentionner les acteurs y participant indirectement : négoce, machinisme agricole spécialisé, fabrication d'équipements industriels... Ce segment est localisé, pour l'heure, en France et plus particulièrement en Normandie avec le fournisseur leader en termes d'arracheuses et d'enrouleurs, et en région Grand Est qui dispose d'atouts majeurs en termes de filière de construction d'équipements industriels.

## La culture du lin

### Une culture millénaire

Le lin est une plante herbacée originaire d'Eurasie, cultivée pour ses fibres textiles (on parle alors de lin fibre), et ses graines oléagineuses (on parle alors de lin graine). A l'instar du chanvre, le lin a été cultivé par l'homme depuis des millénaires, les premières traces de culture du lin remontant à plus de 30 000 ans pour des utilisations rustiques, et 8 000 ans pour des utilisations textiles.

Sur l'actuel territoire français, des débris de tissus de lin ont été découverts sur des sites allant de 5 000 à 500 ans avant Jésus Christ.

La production du lin se développe au Moyen-Age, pour une généralisation de son utilisation au XI<sup>e</sup> siècle, tant en matière textile qu'en matière médicinale. Le commerce de drap, durant le Haut Moyen-Age va permettre la poursuite du développement du lin, qui atteindra son apogée entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup>. Cet essor s'explique notamment par la découverte d'une nouvelle variété de lin aux fibres plus longues et aux besoins en eau et en nutriment plus réduits. Le CESE, dans son avis relatif aux filières lin et chanvre, indique ainsi qu'au « XVII<sup>e</sup> siècle, on estime les surfaces cultivées à 300 000 hectares, avec un rendement de 600 kg de fibres à l'hectare »<sup>1</sup>.

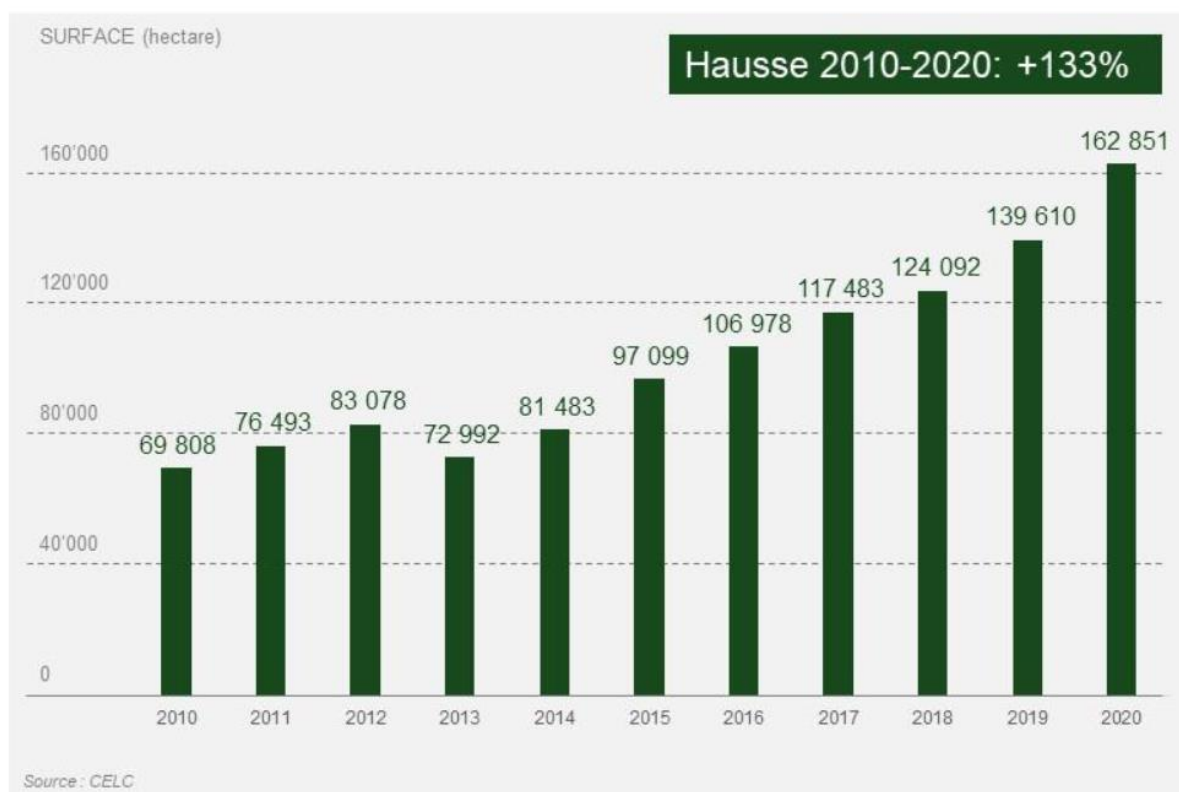
La production de lin va ensuite reculer de façon constante jusqu'à l'après-guerre. A la fin du XIX<sup>e</sup>, on ne compte plus que 15 000 ha en raison de plusieurs facteurs : l'exil des tisseurs, la hausse massive des importations de coton... Après la Seconde Guerre mondiale, les progrès techniques et l'arrivée d'agriculteurs de pays limitrophes vont permettre de relancer la production. En parallèle, la délocalisation massive de l'appareil industriel à partir des années 1980 va transformer le marché du lin : les surfaces de lin textile régressent mondialement depuis 20 ans, alors que la France maintient ses superficies. De fait, la France devient alors le premier pays producteur de lin, mais les transformations et valorisations sont faites à l'étranger, notamment en Asie, et les produits transformés sont ensuite exportés dans le monde entier, dont une partie pour le marché français.

---

<sup>1</sup> CESE – Les filières lin et chanvre au cœur des enjeux des matériaux biosourcés émergents – Novembre 2015.

## Le lin en Normandie : la filière de l'après-demain ?

La filière lin représentait en France 4% des surfaces agricoles en 2019, dont 60% se situent en Normandie<sup>2</sup>. Selon Agriscopie<sup>3</sup>, le lin a représenté un chiffre d'affaire de 222 M€ en 2018, soit 5,4% du produit agricole régional. Ce chiffre est en constante évolution ces vingt dernières années, tout comme les surfaces exploitées : en 2010, 69 808 hectares étaient dédiés à la culture du lin au niveau mondial, pour 162 851 ha en 2020, dont 73 000 ha en Normandie. Cette dynamique est liée à la forte rentabilité de cette culture dont la marge dégagée est bien supérieure à celles d'autres cultures.



*Surfaces en lin en hectares au niveau mondial - Décennie 2010/2020, le lin en pleine dynamique d'expansion - CELC*

## Les caractéristiques de la culture du lin

La filière du lin est intégrée à l'écosystème agricole : le lin est planté sur des terres arables en alternance avec d'autres cultures temporaires. C'est ce qu'on appelle la rotation des cultures, ou assolement, permettant notamment d'éviter l'appauvrissement du sol et de casser les cycles de ravageurs. Les liniculteurs mettent en place une rotation de 6 ans entre chaque culture du lin en principe, mais les acteurs rencontrés évoquent un risque d'accélération de ces rotations, en raison des marges importantes permises par la culture du lin. Si l'assolement est une pratique courante en agriculture, qui permet d'optimiser les rendements sans épuiser les terres, il convient de noter que la réglementation relative aux autres cultures peut interférer dans la culture du lin : à titre d'exemple, l'utilisation dérogatoire des néonicotinoïdes pour les récoltes

<sup>2</sup> [Filière lin - Chambres d'agriculture Normandie \(chambres-agriculture.fr\)](http://chambres-agriculture.fr)

<sup>3</sup> Le lin en Normandie, Agriscopie observatoires, données 2019, décembre 2020.

de betteraves sucrières de 2021 à 2023 s'accompagne de l'interdiction d'implanter une culture mellifère, dont le lin, dans les deux campagnes suivantes.

Il convient également de mentionner la filière bio du lin, qui se développe progressivement. Pour être considérée comme bio, toutes les cultures de la parcelle doivent être certifiées en agriculture biologique<sup>4</sup>. Les premières parcelles de lin bio ont été semées en 2005 et ont atteint presque 330 hectares en 2021 certifiées « agriculture biologique » en France (et environ le même nombre en cours de certification), dont près de 250 ha en Normandie<sup>5</sup>. Les retours des exploitants montrent un rendement supérieur entre 15% et 30% pour la fibre et un prix supérieur les bonnes années, mais avec un risque accru de non récolte, en raison des aléas climatiques et de la difficulté à maîtriser les mauvaises herbes.

Enfin, qu'il s'agisse du lin bio ou du lin conventionnel, leur place dans la rotation des cultures présente un avantage indéniable : « *La culture du lin a des effets positifs sur la diversité des écosystèmes et offre une pause environnementale salutaire pour la qualité des sols, de la biodiversité et des paysages* »<sup>6</sup>. A cet avantage environnemental s'ajoute la valorisation de la totalité de la plante, de la fibre aux anas (fragments de paille récupérés lors du teillage), et la faible quantité de traitement phytosanitaires nécessaire à son développement et la protection des ressources en eau, le lin ne nécessitant pas d'arrosage.

### Des atouts normands

Pour pousser, le lin a besoin d'un climat tempéré et humide. La Normandie, notamment grâce à sa proximité avec la mer, présente donc des atouts naturels indéniables pour permettre une bonne production de lin. A noter que le rouissage<sup>7</sup> est fait en Normandie « à la rosée », mais peut également être réalisé « à l'eau », en immergeant les fibres dans des eaux stagnantes ou lentes, comme des étangs par exemple, ou bien dans des cuves. Les besoins en infrastructures et les surcoûts ont conduit à l'abandon de cette technique à l'eau au profit des atouts naturels de la Normandie. La qualité des sols est également un atout majeur pour la culture du lin.

A ces conditions naturelles s'ajoutent des compétences et un savoir-faire important, soutenus et accompagnés dans leurs transmissions par la filière, bien structurée à l'échelle française et européenne. L'interprofession, représentée par le Comité Interprofessionnel Production Agricole du Lin (CIPALIN), est en lien avec trois organisations représentatives : l'Association Générale des Producteurs de Lin (AGPL), la FESTAL (qui agit au nom des coopératives du lin et du chanvre) et l'Union Syndicale des Rouisseurs-Teilleurs de Lin de France (porte-parole des entreprises commerciales du lin). Cette représentation s'appuie sur l'expertise de deux entités : Arvalis, institut de R&D agronomique, et la Confédération Européenne du Lin et du Chanvre (CELC), qui soutient la filière par le biais de la promotion. L'institut de recherche émet notamment des recommandations chaque année pour permettre l'optimisation de la culture du lin.

---

<sup>4</sup> Règlement CE n°834/2007.

<sup>5</sup> [LE LIN TEXTILE BIO | Lin et Chanvre bio](#)

<sup>6</sup> Rapport de la commission consultative au Conseil et au Parlement Européen, 20 mai 2008.

<sup>7</sup> Le rouissage est l'action de macération de la plante, permettant la séparation entre l'écorce et la tige.

## Le lin en Normandie : la filière de l'après-demain ?

La Normandie compte au total 4 854 exploitations agricoles pratiquant la culture du lin. Le teillage est quant à lui pratiqué par seize entreprises en Normandie, dont quelques grandes coopératives agricoles qui représentent un poids économique important. Pour suivre la forte croissance des surfaces de lin cultivées, dix nouvelles lignes de production vont s'ouvrir. En parallèle, la Région Normandie finance la formation de 29 demandeurs d'emplois aux métiers des lignes de production de teillage via le dispositif « Une formation, un emploi ».

Parmi les cartes maitresses de la région, il faut noter la présence en Normandie du constructeur leader d'arracheuses et d'enrouleurs, qui fournit les exploitants en matériels très performants et contribue à l'expertise de la filière.

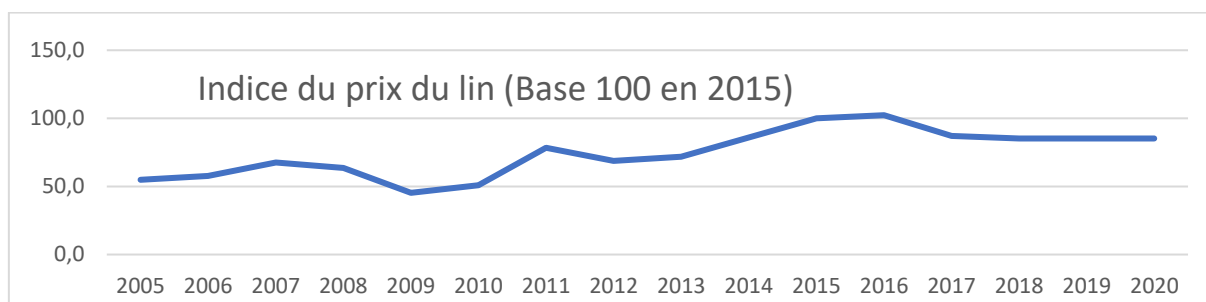
Ces atouts conjugués du sol, du climat, de la proximité de la mer et du savoir-faire des Normands expliquent que la Normandie se positionne comme le territoire leader pour la production de lin. Un positionnement qui s'avère pérenne car il s'appuie sur certains éléments qui ne sont pas délocalisables.

## Le marché du lin, un marché mondial aux multiples aléas

L'INSEE publie chaque année l'Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP). Il s'agit d'un indice permettant de calculer les variations des prix des productions agricoles, l'indice de base 100 étant fixé à 2015. Il permet de mesurer « l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent, au stade le plus proche possible de la sortie de l'exploitation ».

14

Le graphique ci-dessous permet de mettre en exergue l'impact des crises conjoncturelles et économiques sur les prix du lin.



Indice annuel des prix agricoles à la production (IPPAP) – Lin - INSEE

Il apparaît ainsi que la crise économique de 2008 a provoqué une chute importante de l'indice de prix du lin, celui-ci passant de 75,2 à 42,2 en 2009.

La crise économique liée à la crise sanitaire actuelle a également un impact très important sur la filière. L'organisation interprofessionnelle CIPALIN explique ainsi que « les 22 entreprises de teillage sur le territoire ont progressivement suspendu leur activité de transformation entre le 17 et 20 mars 2020. Les filateurs chinois reprennent timidement leur activité tandis que les indiens sont à l'arrêt. Au niveau européen, les filatures polonaises, lituaniennes, italiennes sont aussi à l'arrêt ou en activité très réduites »<sup>8</sup>. Une conséquence supplémentaire est la concentration de

<sup>8</sup> Le lin textile fortement pénalisé par la crise du Covid-19, 17 avril 2020 – cultivar.fr

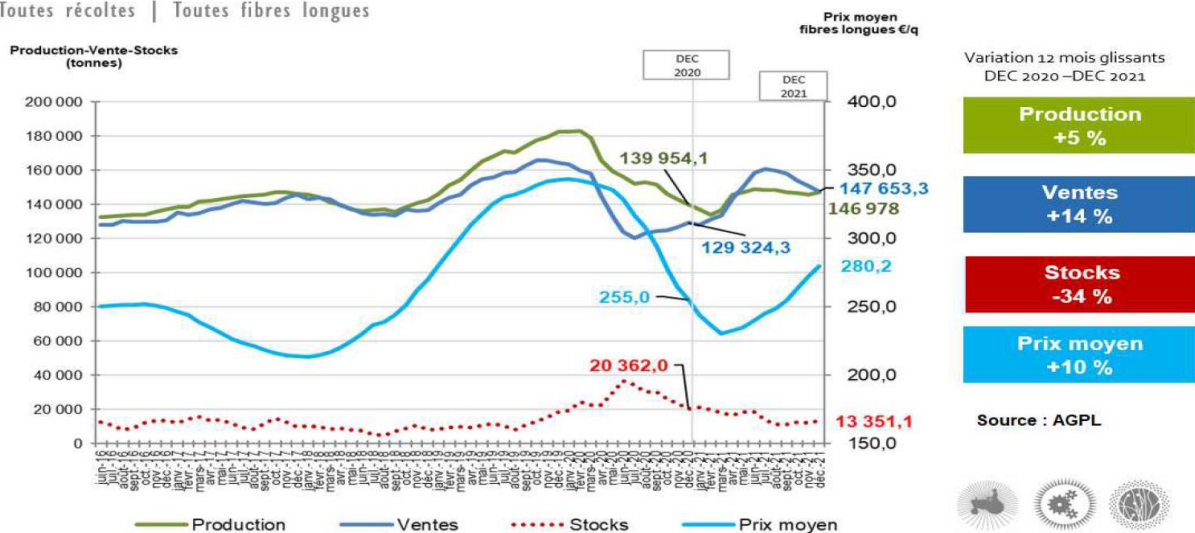
la filière sur un nombre très réduit d'acteurs. Dès lors, les acheteurs sont concentrés dans quelques grandes marques, qui ont décidé d'annuler les commandes. Une piste évoquée par CIPALIN renvoie à la nécessité de baisser les surfaces exploitées pour faire face à une très forte hausse des stocks.

La crise liée au Covid a perturbé le marché du lin et s'est ajoutée à une mauvaise récolte 2020. La reprise progressive depuis l'été 2020 fait penser que la filière lin est sujette à une crise conjoncturelle.

L'Atelier des Etudes Economiques avait alerté en 2019 sur la nécessité d'anticiper une solution de trésorerie<sup>9</sup>. La mise en place des Prêts Garantis par l'Etat dans le cadre des mesures de soutien à l'économie a permis de pallier à ce manque temporaire de trésorerie. Sur l'année 2022, les liniculteurs perçoivent ainsi des recettes liées aux récoltes de 2020 et 2021. L'Atelier évoque donc des enjeux à prévoir pour le futur de la filière : disposer de capacités de stockage en ferme supérieures à une année afin de pallier à des événements semblables au Covid. La production de semences de qualité pourrait également permettre une amélioration de la rentabilité du lin en cas d'année faible en optimisant la culture de l'exercice suivant, à l'image de 2020.

## DONNÉES CULTURE-TEILLAGE 3 PAYS ÉTAT FIBRES LONGUES SUR 12 MOIS GLISSANTS

Toutes récoltes | Toutes fibres longues



Evolution des fibres longues sur 12 mois glissants – Atelier des études économiques 2022

<sup>9</sup> Atelier des études économiques, février 2019, précité.



	Récolte 2018	Récolte 2019	Récolte 2020	Récolte 2021
<b>Caractéristique de la récolte</b>	Considérée comme excellente, avec un rendement moyen, des fibres de très bonne qualité et une cadence de teillage rapide	La récolte 2019 s'annonçait bonne, avec un bon rendement et une bonne qualité, mais l'aléa Covid a impacté fortement le marché.	Très mauvais cru, avec 11% des surfaces non récoltées en raison d'aléas climatiques, causant un très mauvais rendement. La hausse des surfaces a fait chuter les prix.	Caractérisée par une forte baisse des surfaces, la récolte 2021 a connu un rendement modeste pour une qualité médiocre.
<b>Marge</b>	4 000 €/ha	Entre 2 900 et 3 900 €/ha	Entre 900 et 2 500 €/ha	Entre 2 400 € et 3 400 €/ha
<b>Impact des exercices précédents ou sur les prochains exercices</b>	La bonne conjoncture a favorisé une hausse des surfaces en lin en 2019 (+15%) et 2020 (+16%).	L'arrêt des échanges commerciaux a fait perdre au lin de la valeur. Le bon rendement de l'année a tout de même permis de prolonger le teillage jusqu'en juin 2021.	Paradoxalement, le mauvais rendement de la récolte de 2020 a conduit à une hausse des stocks de lin, permettant d'équilibrer le marché.	Le rééquilibrage du marché causé par le stockage important de lin a permis de retrouver un niveau de valorisation semblable à l'avant-crise.

L'impact des crises ne doit toutefois pas camoufler la bonne santé générale du marché du lin, comme l'illustre l'évolution des marges dégagées par les exploitants : depuis 2013, on constate une supériorité des marges brutes de plus de 2 000 € par hectare par rapport à celles des cultures classiques comme le blé ou le colza.

## Le lin textile

Aujourd'hui, le lin est majoritairement utilisé pour le textile : 60% du lin produit sert dans le domaine de la mode, 20% dans le linge de maison, 10% dans l'ameublement et la décoration, tandis que les 10% restants sont à destination d'autres usages, techniques ou industriels.

Le lin présente l'avantage d'être thermorégulateur, c'est-à-dire qu'il apporte de la fraîcheur de façon naturelle et peut conserver la chaleur. Cela est dû à ses propriétés isolantes et hydrophiles : les fibres creuses emprisonnent l'air, et les pectines (constituant des parois végétales) peuvent se gorger d'eau ou s'en libérer. Le lin est également naturellement hypoallergénique et antibactérien. Ces deux particularités offrent un confort en termes d'habillement et pour le linge de maison. Enfin, la fibre de lin est solide.

Le lin est également perçu comme une matière respectueuse de l'environnement : elle est même considérée comme la matière la plus respectueuse de l'environnement en France, en Italie et en Chine<sup>10</sup>.

Fibre noble associée à l'idée de qualité, le lin ne représente cependant que 0,4% des fibres textiles utilisées dans le monde, loin derrière le coton, première fibre naturelle utilisée, qui représente 23% du total. Le polyester représente à lui seul 53% des fibres mondiales.

Comme il a été dit plus haut, la filature et le tissage se font principalement à l'étranger et notamment en Chine. Cependant, l'Europe représente encore la troisième zone de filature et compte des entreprises dans tous les segments : tissage, tricotage, anoblissement. Le CESER observe que les acteurs normands nouent des partenariats avec les acteurs européens, afin de préserver une situation économique viable sur l'ensemble de la filière et permettre de conserver la place de l'Union Européenne dans les étapes de production du lin.

## Le lin technique

Les usages techniques du lin (10% du lin produit) sont multiples et présentent plusieurs avantages. Sa légèreté lui permet de se substituer à la fibre de verre, notamment dans les pièces de voiture : planchers, coupe-vent, habillages... La fibre peut également être utilisée pour fabriquer des équipements sportifs, à l'image de casque de ski ou de kayak. Le lin technique propose en outre l'avantage d'être recyclable, et peut être utilisé une nouvelle fois pour d'autres utilisations : planchers, habillages de véhicules, etc.

La faible densité de la fibre lin, ses bonnes performances thermiques, ses capacités d'absorption et de restitution de l'humidité, etc. lui confèrent des avantages par rapport à d'autres fibres, végétales ou non. Plus résistante que d'autres fibres végétales, la fibre lin peut atteindre une solidité comparable à celle de la fibre de verre. Par rapport à cette dernière, ou à la fibre de carbone, elle possède également un poids très inférieur, une meilleure absorption des vibrations et des sons et, enfin, une très bonne résistance aux détériorations causées par le soleil, ce qui lui permet de garder une couleur dans le temps. Enfin, la fibre de lin ne nécessite aucun solvant pour sa fabrication et est recyclable.

Le développement du lin technique est freiné par un coût plus élevé que d'autres fibres, notamment le chanvre (qui présente l'avantage de produire deux fois plus et de coûter moins cher, ce qui gomme en partie l'inconvénient de l'écart de prix avec la fibre de verre). En comparaison avec d'autres matériaux composites, le lin technique présente aussi une inflammabilité accrue et une incapacité à revenir dans son état initial après torsion.

Les caractéristiques de la fibre lin permettent d'envisager de nouveaux débouchés, tels que l'intégration de matériaux renouvelables dans l'industrie (par exemple pour les pièces accessoires du futur avion décarboné).

Les acteurs rencontrés expriment des inquiétudes communes, comme un coût de la matière première élevé par rapport à la fibre de verre ou une méconnaissance des performances des

---

<sup>10</sup> Baromètre du Lin 2021 – CELC – 2021.

fibres végétales. Ces difficultés se conjuguent avec la complexité de passer à grande échelle. Les industriels ont notamment évoqué le coût que représentait la phase de prototypage.

## Une recherche performante en agronomie mais dépendante des industriels en matière de lin technique

La R&D en matière agronomique est dynamique. Chaque année, Arvalis publie un guide « Choisir et décider – lin fibre » proposant une synthèse de l'exercice passé et formule des préconisations pour la culture suivante. Dans ce domaine, la recherche porte sur plusieurs points : les rendements, la rusticité des variétés, la teneur en huile (pour le lin oléagineux), l'étude des différentes pathologies, la sélection de marqueurs moléculaires... Arvalis permet ainsi de coordonner la recherche et les projets et de valoriser les recherches en produisant des recommandations chaque année pour la production de lin.

S'agissant des utilisations techniques du lin, la R&D est portée par des laboratoires de recherches spécialisés sur les matériaux, travaillant la plupart du temps en lien étroit avec les industriels qui contribuent au financement. La proximité est donc un atout décisif pour faire avancer les connaissances et envisager de futurs débouchés. Les principaux laboratoires sont situés en Normandie – avec notamment le projet Nepflax, financé par l'Union Européenne et la Région Normandie – en Bretagne et en Alsace. L'utilisation du lin dans les matériaux composites offre de nombreuses perspectives, mais la filière technique est très marginale, ce qui explique que les laboratoires de recherche disposent de peu de moyens.

18

Le délai inhérent à la recherche et au développement ne favorise pas un retour sur investissement rapide pour les entreprises. Cependant l'intérêt pour les applications techniques du lin est réel, notamment en raison des évolutions sociétales et réglementaires. Par exemple, dans le secteur automobile, l'intégration de composants en lin est justifiée par l'obligation réglementaire d'avoir 95% de composants réutilisables et/ou valorisables<sup>11</sup>, ce qui rend attractifs les composants entre fibres végétales ou composites. Le CESER a cependant retenu des différents acteurs auditionnés que les industriels hésitent à communiquer sur la présence de lin dans la composition. Si des constructeurs mettent en avant les caractéristiques renouvelables de la fibre, certains ne communiquent pas à ce sujet, craignant un manque de confiance des consommateurs.

Pour être complet sur ce panorama de la R&D, il faut évoquer les innovations techniques pour faire évoluer l'outil industriel. Alors qu'en amont de la filière, le machinisme agricole peut s'appuyer sur la dynamique de constructeurs implantés en Normandie, les acteurs rencontrés évoquent une absence d'amélioration de l'outil industriel depuis plusieurs décennies dans le domaine de la filature.

---

<sup>11</sup> Directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage.

## II. Enjeux et risques présents et à venir de la filière

Qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques, les enjeux et les risques de la filière lin en Normandie sont à prendre en compte pour son bon développement. En effet, le secteur du lin s'inscrit dans une perspective de relocalisation des maillons manquants de la filière et une actualité règlementaire, environnementale et internationale complexe. Ces enjeux et ces risques doivent être gardés en considération pour la mise en œuvre de dispositifs par la suite, au risque d'exposer les acteurs à une fragilisation de leurs activités.

### Une perspective de localisation de la filière ?

La relocalisation d'une activité se définit comme le rapatriement de service, d'administration ou de société vers son pays d'origine. Le CESER considère qu'il serait plus judicieux de parler ici de « localisation », ou de « retour de l'activité » étant donné que les segments de transformation ont disparu du territoire, et que les perspectives de retour de l'activité ne sont pas le fait des anciens acteurs.

Comme évoqué précédemment, la transformation du lin, en dehors du teillage, se fait principalement à l'étranger. Des projets ont émergé, visant à implanter en France des filatures et des entreprises de tissage, afin d'obtenir « un lin 100% made in France ». Certains de ces projets sont antérieurs à la crise sanitaire et répondent surtout à l'envie de ne pas voir transformer en dehors de France une matière première haut de gamme produite en France, en rapprochant la fabrication du marché final de consommation. Une autre motivation est à noter, notamment pour les coopératives qui ont déjà des activités dans le teillage et la transformation de la fibre de lin : il semble logique de valoriser sur place une partie de la production et de réduire la dépendance vis-à-vis des acheteurs asiatiques en assurant à proximité des zones de production de nouveaux débouchés.

La crise sanitaire ayant mis en exergue la dépendance et la vulnérabilité du secteur industriel français, le plan France Relance a appuyé la nécessité de relocaliser une partie de l'industrie française. Deux appels à projets (Relocalisation et Territoires d'Industrie) au niveau national ont été lancés, permettant le financement de 624 projets.

En Normandie, plusieurs projets relatifs au lin ont reçu un soutien public. Ainsi, 24,8 millions d'euros y ont été consacrés, à parts égales Etat/Région en Normandie, par le « Programme d'Investissement d'Avenir » (PIA) qui a pour objectif le soutien des projets tout au long de leur vie.

En parallèle, l'appel à projets « Innov Avenir Filière », visant à soutenir la structuration des filières régionales stratégiques répondant à un besoin concret et déterminant pour une filière industrielle, a également été mis en place. En Normandie, cet appel à projets a été complété par deux actions complémentaires : Innov Avenir Entreprise, ayant pour but l'aide à la conception

d'innovations, et Innov Avenir Filières permettant le soutien à la structuration de filières régionales par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D.

Dans l'Eure, le projet de la société Eco-Technilin, filiale de la coopérative Natup, a ainsi été désigné lauréat de l'appel à projets « Innov Avenir Filière ». Ce projet, d'un montant estimé de 4,4 M€, comprend une filature et une plateforme de services collaborative et vise une production de 250 tonnes par an de fil de lin « 100% made in France ». Il a été accompagné à parts égales par l'Etat et la Région d'un million d'euros chacun, via 50% de subventions et 50% d'avances récupérables.

Le CESER a pu rencontrer d'autres acteurs souhaitant faire revenir certains maillons de la chaîne de valeur en France, essentiellement la filature, le tissage et le tricotage. Certains de ces investissements sont encore à l'état de projet, mais plusieurs réalisations sont déjà opérationnelles. On peut citer une entreprise normande spécialisée dans la fabrication de t-shirt en lin bio.

Plusieurs éléments conditionnent le retour d'une partie de l'activité sur le territoire :

- Si ce processus connaît des surcoûts sur l'ensemble des étapes de la production, en raison notamment d'un coût de la main d'œuvre moins élevé dans les pays importateurs de matières premières, il se heurte aussi à une pénurie de main d'œuvre locale.
- Les acteurs sont confiants sur la possibilité de produire en France mais mettent en garde sur l'ampleur d'une relocalisation de ce segment de la filière et insiste sur la nécessité d'agir par petites étapes. Ils considèrent notamment qu'il s'agit principalement d'un problème d'offre, et non de demande. L'offre de produits finis dépend de la capacité à disposer des moyens de production (du foncier pour accroître la production de lin, des machines pour permettre la transformation...).
- La réimplantation de l'activité doit s'inscrire dans une démarche de coopérations interrégionales. L'avenir du lin se dessine bien sûr en Normandie, mais aussi dans les Hauts-de-France, deuxième territoire français en termes de production de lin, région qui a aussi une tradition textile ancienne avec une entreprise spécialisée dans le tissage de lin et le Grand Est qui possède une filière de construction de machines, et où vient de redémarrer une chaîne complète de fabrication de jean, de la filature au pantalon. Une telle démarche permettrait de rendre viable le retour de certains segments de la filière sans la déséquilibrer.
- Il convient de prendre en compte les attentes des consommateurs car, pour l'heure, le lin « made in France » se réserve à un segment haut de gamme.

## Les enjeux environnementaux

La culture du lin constitue une opportunité en matière environnementale, au regard de ses faibles besoins en produits sanitaires et en intrants. En effet, l'analyse du cycle de vie du lin européen, qui permet de mesurer les impacts environnementaux de la filière, est noté 1,6, soit un classement « de très bonne qualité »<sup>12</sup> sur une échelle allant de 1 (excellente) à 5 (médiocre). Ainsi, l'utilisation du lin en remplacement d'autres matériaux, qu'il s'agisse de fibres dans le cas

---

<sup>12</sup> Communiqué – Confédération Européenne du lin et du Chanvre – Février 2022.

du lin technique, ou encore le synthétique en ce qui concerne l'habillement, présente une réelle plus-value au niveau environnemental.

Toutefois, le dérèglement climatique constitue une menace pour la culture du lin normand et pourrait permettre à d'autres régions de produire du lin à leur tour suite à une modification des conditions météorologiques. Le GIEC normand indique ainsi « *Le lin aime l'humidité. Les épisodes de chaleur et de sécheresse, plus intenses en chaleur et en été, sont préjudiciables à la qualité des fibres de lin. Il faut s'attendre à des chutes de rendement du lin textile, voire à une remontée vers le nord de ses zones de cultures* »<sup>13</sup>. Ainsi, ce qui fait du climat et de la position géographique de la Normandie un atout majeur aujourd'hui pour la culture du lin et ne doit pas faire oublier le risque du dérèglement climatique qui pourrait avoir un impact négatif sur la production normande. Enfin, la fabrication de produits en lin nécessite le maintien d'une haute qualité de sa production pour rester attractif.

## La recherche et développement

La R&D en agronomie, qui progresse rapidement, pourrait permettre à de nouvelles variétés de lin de se développer dans de nouveaux territoires, via une meilleure résistance aux aléas climatiques ou une modification des besoins de la plante.

En matière d'équipements et de méthodes, les acteurs rencontrés expriment une absence d'innovation dans les équipements industriels, de la filature au tissage. La R&D dans ce segment pourrait permettre ainsi d'accroître les rendements, d'automatiser une partie de la chaîne et d'augmenter la régularité. Elle serait un atout décisif pour placer le textile fabriqué en France dans le haut de gamme et donnerait aux industriels français un avantage concurrentiel.

En matière d'usage, la R&D en lin technique, et notamment la recherche et les innovations sur les matériaux biosourcés, permet d'explorer de nouveaux débouchés, que ce soit avec la fibre de lin elle-même ou l'ensemble de ses coproduits, qui sont tous valorisables. Des débouchés existent à l'heure actuelle, que ce soit dans le secteur du matériel sportif, de l'automobile, des panneaux de particules... Mais la R&D dans ce domaine se heurte à la concurrence d'autres biomatériaux comme le chanvre. Le développement du lin dans d'autres utilisations que le textile pourrait en outre participer à l'implantation locale d'usines spécialisées dans la valorisation ou la transformation du lin non textile.

## La conservation du savoir-faire normand

Selon Seine-Maritime Expansion<sup>14</sup>, dans son rapport relatif à la filière industrielle du lin en Seine-Maritime, le secteur du lin comprend des entreprises exerçant quatre activités : les teilleurs, les plateformes de commercialisation, les industriels de second rang (soit qui utilisent les fibres, soit qui fournissent des produits semi-finis) et les entreprises ayant une activité support à la filière. L'implantation de la filière ne peut se faire qu'en conservant et transmettant également les

---

<sup>13</sup> Normandie : Le climat débarque ! GIEC Normand, septembre 2021.

<sup>14</sup> Seine-Maritime Expansion - La filière industrielle du lin en Seine-Maritime, 2015.

compétences. Aujourd'hui, les acteurs rencontrés expriment tous un manque de main d'œuvre important.

## La nouvelle Politique Agricole Commune

La nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027 met en place les écorégimes, permettant un accès conditionnel aux aides agricoles (54€/ha pour le niveau inférieur, 76€/ha pour le niveau supérieur). L'écorégime « pratiques de gestion agroécologiques des surfaces agricoles » repose sur un régime de points attribués aux cultures. Le lin, qu'il soit conventionnel ou bio, permet de valider deux points sur les cinq nécessaires à l'accès à l'écorégime de niveau supérieur.

Le lin, au regard de son caractère durable, est une culture répondant aux critères d'accès à l'écorégime. Le CESER note que la PAC 2023-2027 est l'occasion pour les exploitants d'organiser la place du lin dans la rotation de culture afin d'optimiser l'accès aux aides européennes.

## Le risque de dépendance

Le marché du lin dépend aujourd'hui principalement de l'export. Si les exploitants alertent sur la nécessaire relation commerciale avec les clients étrangers, ils prennent en compte également l'avantage d'une diversification des débouchés pour une petite fraction de la production, qui permettrait le maintien de la vente d'une partie de la production et ainsi éviter un assèchement trop brutal du commerce.

22

En particulier, la place de la Chine dans le commerce du lin et sa position d'importateur principal du lin fibre est une source de grande fragilité. En effet, si la Chine a permis le développement du marché, les crises conjoncturelles comme celles de 2020 et 2021 démontrent le risque de paralysie complète du marché. Par exemple, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, les producteurs normands ont été appelés à baisser leurs productions en prévision de l'exercice 2021 par leurs clients asiatiques. A noter qu'un phénomène similaire était survenu suite à la crise financière de 2008, avec une chute des achats chinois de lin<sup>15</sup>. Cette dépendance a des effets à la fois sur les livraisons et sur les prix.

A cela s'ajoute que le savoir-faire pour les machines textiles actuellement en Europe est copié par la Chine, et risque à terme de faire concurrence à la production européenne.

La réduction de la dépendance à la Chine ne doit toutefois pas se faire au profit d'une autre dépendance à un autre acteur. En effet, la production potentielle de lin en Normandie ne peut être augmentée de manière infinie, et un usage nécessitant une quantité importante de lin risquerait de fragiliser certains segments industriels en les privant de l'approvisionnement nécessaire.

---

<sup>15</sup> La filière lin fragilisée par la chute des achats chinois – Les Echos, 6 janvier 2009.

### III. Préconisations

Au regard des enjeux et risques qui entourent la filière, la réflexion sur les pistes de développement ne peut pas se limiter à l'échelle régionale, mais doit s'étendre à l'échelle nationale, voire européenne. En effet, la Normandie dispose d'atouts et de leviers d'action importants, mais non suffisants pour permettre un développement de l'ensemble de la filière.

#### A. Protéger les exploitants par l'amélioration des conditions de culture et contre les crises

- Veiller au cycle de rotation et réduire les aléas propres à la culture du lin

Le lin s'insère normalement dans un cycle de rotation de 6 ans. Ce cycle doit être précisément organisé afin d'optimiser les rendements et les plantations. Les marges réalisées par le lin, supérieures à d'autres cultures comme le blé par exemple, représentent une opportunité pour les agriculteurs, qui pourraient être tentés d'accélérer les rotations. Cette organisation est d'autant plus importante s'agissant de la filière bio, car l'ensemble des cultures plantées de la rotation doivent être certifiées.

Pour promouvoir la filière, la Région Normandie soutient des associations, comme par exemple Lin et Chanvre Bio, permettant l'organisation de rencontres de la filière du lin bio.

**Le lin fait partie d'un écosystème dans lequel chaque culture produit des effets sur les autres. Le CESER considère qu'à ce titre il convient de maintenir une rotation équilibrée des cultures. Il souligne la nécessaire vigilance quant à l'accélération constatée des rotations, pour permettre un renouvellement des sols et une culture pérenne.**

23

**Plus spécifiquement s'agissant de la filière du lin bio, l'ensemble des cultures de l'assolement doit être certifié et rend d'autant plus importante la planification des rotations. Pour le CESER, le développement d'une filière bio doit se faire avec une promotion renforcée et un accompagnement des exploitants par des acteurs institutionnels, comme la Région ou la Chambre d'Agriculture, afin de permettre un meilleur rendement et de réduire les aléas spécifiques en lin bio.**

**Le CESER considère également qu'un soutien à la R&D en direction de la filière bio permettrait l'amélioration des conditions de production du lin, notamment en matière de désherbage par la réduction du développement des adventices ou le développement de techniques innovantes.**

- Sécuriser l'approvisionnement des industries normandes du lin tout en soutenant les marges des agriculteurs

La pandémie et les crises de ces dernières années, y compris la guerre en Ukraine, ont fait prendre conscience de la nécessité de sécuriser les approvisionnements en réduisant la dépendance vis-à-vis des importations de matières premières ou de produits industriels. Mais le marché du lin, dont la matière première est produite en France et les débouchés pour la



transformation situés principalement en Asie, présente un paradoxe. La fibre de lin est généralement négociée à un meilleur prix pour les producteurs lorsqu'elle part en Asie que lorsqu'elle part sur les marchés français et européens. Les producteurs normands réservent cependant une partie de leur production pour alimenter ces marchés de proximité et consentent souvent des prix moindres que pour les marchés asiatiques, acceptant un manque à gagner pour soutenir et pérenniser la filière française et européenne. Néanmoins, il peut arriver, comme certains industriels l'ont signalé lors d'auditions, que le marché asiatique importe la totalité de la production et que les filatures françaises connaissent des difficultés d'approvisionnement.

**Le CESER préconise d'accompagner les acteurs de la filière dans une logique de gagnant/gagnant pour réfléchir à des mécanismes de fixation des prix et mettre en place une ingénierie financière engageant les différents maillons de la filière afin de sécuriser l'approvisionnement sans obliger les producteurs à rogner sur leurs marges, et plus spécifiquement s'agissant de la filière bio, plus restreinte, plus localisée et plus fragile face aux grands acteurs.**

**Cette ingénierie pourrait également s'étendre à un accord entre les producteurs de lin et les industriels utilisant des coproduits, comme les fibres courtes ou les anas, afin d'inciter ces derniers à utiliser le produit localement plutôt que de se rabattre sur des fibres importées ou de moindre qualité, tout en sécurisant leurs business plans.**

- Accompagner les exploitants pour traverser les crises

24

Le lin, qu'il s'agisse de sa production ou de son marché, est extrêmement sensible aux crises, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine. A ce titre, il convient, pour sauvegarder le leadership normand, de maintenir un accompagnement régulier des acteurs et les échanges d'informations entre les exploitants et les acteurs institutionnels, afin de pouvoir réagir rapidement en cas de crise. La culture du lin est un atout majeur de la Normandie, qu'il ne faudrait pas perdre en raison de plusieurs exercices consécutifs présentant de mauvais résultats, que ce soit en raison de cultures insuffisantes ou de crises comme celle qu'ont connues les années 2020 et 2021.

**Le CESER préconise à ce titre que la Région Normandie promeuve des mécanismes d'avance sur recettes pour les exploitants mis en œuvre par les coopératives de teillage, afin qu'ils puissent passer les mauvaises périodes en prévision d'une amélioration de la situation. Ces mécanismes, qui existent pour les coopératives pourraient être étendus au secteur privé.**

- Favoriser l'augmentation des capacités de stockage

Les surfaces de lin cultivées sont en augmentation constante depuis une dizaine d'années. Des acteurs, comme notamment l'Atelier des Etudes Economiques, service de Cerfrance Normandie Maine, alertent sur le besoin croissant de stockage, en corrélation avec l'augmentation de la production.

La place de la Chine dans le marché de la fibre de lin, qui représente 72% des filatures mondiales, entraîne une dépendance importante des producteurs français vis-à-vis de ce marché. Même s'il

s'agit d'une interdépendance, car la Chine dépend des exportations normandes, cette situation est source de grande fragilité, car elle offre aux acheteurs chinois un fort pouvoir de négociation. Par ailleurs, les aléas climatiques pèsent sur la production de lin qui reste très technique, et malgré l'expertise des agriculteurs, les résultats ne sont jamais garantis. Selon le contexte, les rendements en fibres varient du simple au double d'une année sur l'autre.

Enfin, les dernières années ont montré la fragilité du marché, avec une succession de crises conjoncturelles qui ont réduit la rentabilité de cette culture et perturbé la trésorerie des exploitations. La pandémie de Covid 19 a entraîné un ralentissement de la production industrielle et un décalage de la commercialisation jusqu'en 2021. En contrecoup de cette crise dont les effets se prolongent, les emblavements de lin ont diminué en 2021 dans un contexte de ralentissement de la consommation finale.

Conséquence de ces aléas, les prix de la matière première varient en fonction des rendements de la qualité des récoltes et des fluctuations de la demande mondiale. En 2019, année de bonne récolte et de forte demande, ils atteignaient 3,30 € et jusqu'à 3,50 € le kilo, mais un an plus tard, avec la pandémie, ils se situaient autour de 2 €/kg, avant une reprise progressive.

Pour diminuer ces aléas, et augmenter leur pouvoir de négociation face aux acheteurs chinois, les exploitants et les teilleurs normands utilisent déjà leur capacité de stockage, afin de lisser les conséquences de mauvaises années (en qualité et en quantité) et d'attendre une meilleure conjoncture. Particularité de cette culture, le lin supporte en effet très bien le stockage sur plusieurs années.

**L'augmentation des capacités de stockage, en ferme ou chez les teilleurs, représente un enjeu important pour diminuer et lisser les conséquences sur les prix des aléas climatiques et des fluctuations de la demande. Le CESER suggère la mise en place d'un accompagnement immobilier des exploitants et des coopératives, afin qu'ils disposent de capacités de stockage supérieures à un an.**

## B. Stimuler l'innovation pour construire un avantage compétitif en matière industrielle

- Encourager la recherche et l'innovation

Certains segments du secteur industriel de la production, en particulier ceux de la filature et du teillage, souffrent d'un manque d'innovation : les équipements n'ont connu pour la plupart que peu d'évolution en 70 ans. Dès lors, le développement de la R&D permettrait de pérenniser en France et en Europe une chaîne textile du lin extrêmement performante.

Plusieurs laboratoires de recherche, notamment à Caen, à Strasbourg et à Lille, travaillent en collaboration avec des industriels pour mettre au point des matériaux biosourcés à base de lin et étudier leurs caractéristiques physiques, leur comportement et leur conformité avec les attentes selon l'usage qui en sera fait.

**Le CESER encourage la Région à poursuivre sa participation à des programmes de recherche comme c'est déjà le cas pour le programme européen Neflax porté par le CIMAP.**

**Il suggère d'organiser un concours d'innovation ouvert aux start-ups, qui pourrait porter sur de nouveaux produits à base de lin, et qui participerait à la décarbonation des activités et à l'économie circulaire, comme par exemple le packaging recyclable ou les colis réutilisables. Cela inciterait les acteurs à se tourner vers les utilisations les plus pertinentes du lin.**

- Accompagner les industriels dans la phase de prototypage

Le CESER a pu constater, lors de ses auditions, un réseau organisé en ce qui concerne la production du lin. Néanmoins, des difficultés apparaissent dès lors qu'il s'agit des débouchés. La diversification des débouchés est en effet un impératif pour la filière lin française, qui doit diminuer sa dépendance vis-à-vis d'un marché dominé par la Chine et l'Inde. Si l'élargissement du marché passe par le développement de l'industrie textile du lin en France et en Europe, il doit aussi s'appuyer sur des utilisations non textiles de la fibre de lin et de ses sous-produits. Le lin technique est porteur d'une grande diversité d'usages, dont certains sont déjà bien établis, d'autres en développement ou en projet, et de nouveaux produits sont encore à inventer. La créativité et l'innovation sont donc des facteurs indispensables pour créer ces nouveaux produits et réussir la diversification des débouchés. En matière d'usage, l'innovation pourrait permettre la substitution de la fibre de lin à la fibre de verre.

26

Cependant, les opérateurs normands de la filière lin rencontrés par le CESER ont fait part de certains freins à un plein engagement dans cette voie. D'une part, les exploitants constatent que la matière première destinée aux usages techniques est en général négociée à des prix inférieurs à ceux du textile, et il est toujours tentant, lorsque la demande est forte, de vendre au plus offrant. D'autre part, le temps de la R&D est un temps long et il y a loin de l'idée à la réalisation. Le retour sur investissement est incertain, et les coopératives ou les industriels qui se lancent dans l'aventure doivent franchir de nombreuses étapes avant de convaincre les acheteurs que leur produit innovant répond à une demande du marché. Parmi ces étapes, la phase de prototypage est décisive. Elle permet de faire un essai grandeur nature sans se lancer dans une fabrication à grande échelle, mais elle est coûteuse et difficile à mettre en œuvre : il faut faire appel à l'ingénierie, trouver les sous-traitants, prendre le temps des essais, tenir compte des contraintes réglementaires qui s'appliquent aux matériaux dans chacune des industries concernées...

**Pour faciliter le passage de l'idée au produit et encourager l'innovation vers de nouveaux usages du lin et de ses sous-produits, le CESER propose qu'une aide au prototypage puisse accompagner les projets les plus prometteurs. Elle devrait permettre d'associer les producteurs, les industriels et les laboratoires de recherche, et pourrait concerner plusieurs régions impliquées dans la filière lin (Normandie, Grand-Est, Hauts-de-France).**

**En matière industrielle, la Région pourrait également jouer un rôle dans la modernisation de l'outil industriel, notamment s'agissant du teillage et de la filature, par l'octroi d'une aide à l'équipement nouvelle génération. L'innovation technologique octroierait ainsi un avantage compétitif au lin normand.**

## C. Faciliter le retour de l'activité sur le territoire et la constitution d'une marque de qualité

- Encourager la démarche RSE et la certification

Le retour de la transformation de lin est aujourd'hui sur le devant de la scène. Toutefois, au regard de son volume estimé par rapport à la production mondiale, il convient de rester attentif aux besoins des acteurs et des consommateurs. L'essor de la RSE et des besoins des consommateurs démontrent une volonté d'approvisionnement en produits plus locaux et éthiques. Dans le secteur de la mode, le lin dispose d'une forte image : fibre naturelle, mode responsable. La fabrication 100% française est aussi de plus en plus recherchée. Le lin, s'il est une matière de haute qualité, ne doit néanmoins pas être seulement associé au luxe.

Dans les usages techniques, les qualités de ce matériau biosourcé (légèreté, peu polluant à la production, facile à recycler, biodégradable...) répondent aussi à de nouvelles exigences RSE et des règlements auxquels doivent se conformer les donneurs d'ordre.

Il faut valoriser et amplifier cette image – en confortant la réalité des qualités reconnues à cette matière – pour accroître les ventes de produits finis en lin (mode, maison, usages techniques et coproduits) et conforter ainsi toute la filière lin.

Pour cela, il est important que l'ensemble de l'écosystème s'engage dans une démarche écologiquement responsable et réponde aux exigences de transparence, de traçabilité, et de certification (notamment le lin européen premium, masters of linen...)

Le retour d'une partie de la filière lin ne pourra se faire qu'avec un accompagnement bien calibré de la Région. En effet, l'activité susceptible de s'implanter localement se concentre aujourd'hui sur le secteur du produit de qualité, c'est-à-dire répondant à un mode de production vertueux : local, éthique, etc.

**Le CESER encourage les exploitants à s'engager dans une démarche de certification, notamment European Flax, afin de garantir une agriculture respectueuse de l'environnement et témoin d'une production vertueuse, permettant à la fois de s'engager sur le plan environnemental et de renforcer l'image de marque du lin français.**

- Appuyer les investissements industriels

La transformation industrielle (peignage, filature, tissage, tricotage, confection) reste le maillon faible de la filière normande et française, mais depuis plusieurs années, de petites entreprises réussissent à trouver leur place dans des activités de niche, que ce soit sur la fabrication de linge de table, de chaussettes 100% françaises ou de vêtements en lin bio.

**Le CESER appelle la Région à participer aux investissements permettant le retour de filatures françaises, et à mobiliser pour ce faire les programmes régionaux (via l'Agence de Développement de la Normandie) ou nationaux (France Relance, Territoires d'Industrie...)**

## D. Renforcer l'attractivité des métiers du lin

- Proposer des formations sur mesure en fonction des besoins de la filière

Les acteurs de la filière rencontrés ont fait part de leurs difficultés à attirer les jeunes – notamment dans le teillage ou la filature. Pour les filières qui se développent à nouveau en France alors qu'elles avaient pratiquement disparu, comme la filature ou le tissage, s'ajoute une perte de savoir-faire qu'il faut combler.

Beaucoup de ces métiers s'exercent à la campagne et sont méconnus. Ce sont des métiers peu représentés dans une filière de niche qui n'emploie que quelques centaines de personnes en Normandie. Si les besoins en main d'œuvre sont difficiles à combler, ils restent marginaux sur le marché du travail, avec des recrutements réguliers mais peu nombreux.

**Pour aider à transmettre un savoir-faire technique reconnu et fluidifier les recrutements dans la filière qui en a cruellement besoin, le CESER estime que le dispositif Forem « une formation un emploi », mis en place par la Région Normandie pour former des agents de production polyvalents qui seront recrutés dans les usines de teillage, doit être renouvelé et étendu à d'autres segments de la filière lin. Il est en effet important de pouvoir répondre rapidement à des besoins précis en montant une formation pour quelques dizaines de jeunes ou demandeurs d'emploi, et de privilégier une certaine souplesse.**

**Pour attirer des jeunes et faire connaître les métiers du lin, exercés par des passionnés, le CESER préconise également un rapprochement des professionnels avec l'Agence régionale de l'Orientation et des Métiers, qui pourrait mener sur le terrain quelques actions spécifiques (voir notamment l'avis du CESER sur le renouvellement du CPRDFOP).**

## E. Animer la filière lin pour un développement optimal du secteur

- Organiser des Rencontres de la filière lin

Les acteurs normands rencontrés expriment tous une connaissance complète de l'ensemble des segments de la filière lin, que ce soit à l'échelle normande, française ou même européenne. Les organisations professionnelles et interprofessionnelles, très dynamiques et bien structurées, mènent une réflexion permanente sur les enjeux et jouent un rôle important dans la mise en œuvre des évolutions nécessaires à la recherche de nouveaux débouchés. Ces connaissances permettent dès lors de constituer des partenariats et de renforcer les synergies. Pour développer

l'attractivité des produits à base de lin, et consolider l'image de cette fibre naturelle, il paraît intéressant de nouer des relations avec des acteurs d'autres domaines.

Néanmoins, il apparaît que les évolutions géopolitiques, climatiques ou réglementaires amènent à se questionner sur les futurs changements que va connaître le lin. Une réponse coordonnée s'impose et nécessite de réunir les acteurs pour trouver des solutions aux crises, et diffuser l'information quant aux moyens d'action, etc.

Compte tenu de sa place dans la production de lin, la Région Normandie peut jouer un rôle dans la rencontre entre les acteurs à l'échelle européenne.

**Le CESER préconise d'organiser en Normandie, les Rencontres de la filière lin avec les différents acteurs de la filière à l'échelle européenne, et notamment les organisations professionnelles et interprofessionnelles. Un tel évènement permettrait d'identifier des problématiques communes et de renforcer l'image du lin comme fibre écologique de demain. Cet évènement pourrait constituer aussi pour les professionnels comme pour le grand public, une vitrine de ce qui se fait de mieux en lin, en termes de qualité, de design, de caractéristiques techniques, dans le domaine textile, dans les objets les plus divers de la vie quotidienne et dans les matériaux.**

- Inciter à la communication et à la diffusion de l'information au-delà de la filière lin

L'animation d'une filière suppose également de permettre aux acteurs l'accès aux différents programmes de soutien, non seulement à l'échelle normande, mais également nationale, voire européenne. A ce titre, le CESER rappelle les préconisations formulées dans son rapport sur les Fonds européens en Normandie<sup>16</sup>, notamment sur le sujet de l'accompagnement des porteurs de projet dans des procédures souvent complexes et chronophages.

En matière d'innovation technique, les débouchés concernant des secteurs économiques très éloignés de la filière lin, et qui ont leurs propres réseaux, leurs propres problématiques, qu'il s'agisse de l'automobile, de l'aéronautique, de la construction, de l'équipement sportif ou de l'ameublement, pour n'en citer que quelques-uns. Certaines de ces filières sont bien structurées au niveau régional, et il est intéressant que les synergies s'opèrent entre les acteurs de la filière lin et ces secteurs qui sont tous de potentiels donneurs d'ordre.

**Le CESER estime important de faire circuler, dans l'écosystème du lin mais aussi dans des activités connexes qui ne travaillent pas encore avec la filière, l'information sur des programmes type French Tech Agri20 ou encore les programmes européens FEDER et d'encourager la participation à des sources de financements portés par les pouvoirs publics qui peuvent abonder les investissements des entreprises ou des laboratoires.**

**Le CESER suggère d'organiser des rencontres interfilières consacrées aux nouveaux matériaux à base de lin.**

---

<sup>16</sup> Les fonds européens en Normandie : comment mieux accompagner les porteurs de projets ? CESER de Normandie, Juin 2020.

**Enfin, le CESER préconise d'accentuer la communication pour vulgariser à la fois le sujet du lin pour la diffusion d'une image de marque territoriale, et à la fois les programmes de soutien au développement à la filière. Le CESER recommande de s'appuyer sur les 2 écomusées\* du lin en Normandie pour mieux faire connaître les qualités du lin, la diversité des utilisations du lin et promouvoir les créations.**

## F. Favoriser une coopération interrégionale pour le retour de l'activité industrielle en Europe

Si la Normandie est leader dans la production de lin fibre, cette plante est également cultivée chez ses proches voisins et s'étend le long des côtes de la Manche et de la Mer du Nord, jusqu'aux Pays-Bas. Pour ce qui est de la partie industrielle de la filière, les entreprises européennes de filature, de tissage ou de tricotage, qui ont pratiquement disparu du sol français dans les dernières décennies, sont plus nombreuses dans les pays voisins (Italie, Portugal, Pologne). Parmi les autres segments de l'écosystème, il faut mentionner le négoce, primordial pour un secteur qui exporte en Asie la quasi-totalité de sa production. La région compte plusieurs entités ou filiales spécialisées des coopératives de teillage. Les activités supports, notamment la fabrication de machines agricoles ou d'équipements industriels, maillon indispensable de l'écosystème lin, sont présentes en Normandie, mais surtout dans le Grand Est. Enfin, la recherche intervient dans les différents segments de la chaîne de valeur depuis la recherche agronomique jusqu'à la recherche sur les matériaux en passant par l'innovation et la R&D technologique pour l'amélioration des équipements industriels. A noter qu'elle peut aussi s'appuyer sur de belles entreprises et des laboratoires de pointe, dont quelques-uns situés en Normandie, mais aussi dans les Hauts-de-France ou à Strasbourg.

Les responsables de la filière lin et des organisations interprofessionnelles rencontrés lors des auditions ont tous insisté sur la nécessité de ne pas rester enfermé dans une région – la Normandie – serait-elle leader dans le lin, et de travailler à l'échelle européenne, car le marché est trop petit pour se passer d'acteurs importants. Les organisations professionnelles sont d'ailleurs elles-mêmes structurées aux niveaux français et européen. De leur côté, les producteurs comme les industriels insistent sur leurs situations d'interdépendance, et savent que le développement de nouveaux débouchés et l'installation de nouvelles usines ne peuvent se faire que si tous les acteurs ont conscience que leur avenir est partagé et que tous se sentent concernés par les enjeux communs. De la même façon, la coopération interfilière est essentielle pour le développement du lin technique.

**A ce titre, le CESER invite les différentes filières industrielles à se tourner vers les acteurs du lin pour développer de nouvelles opportunités répondant à la fois aux trois piliers du développement durable et permettant la construction d'un avantage compétitif.**

**A ce titre, le CESER insiste pour que la Région Normandie se rapproche des Régions Haut-de-France et Grand Est afin de mener une réflexion commune et des actions conjointes. Le CESER propose que ces trois Régions travaillent conjointement sur une aide ou un accompagnement interrégional s'adressant à l'ensemble des acteurs économiques situés dans l'une des trois régions.**

La construction d'une filière doit se faire avec l'ensemble de la chaîne de valeur, en partant de la fabrication des équipements à la vente des produits finis. Dès lors, l'accompagnement de la Région doit se faire à l'échelle de la filière (équipementiers, producteurs, tailleurs, filateurs, tisseurs, vendeurs...) et non de la simple production.

**Au regard de la spécialisation industrielle des territoires, le CESER encourage fortement la coopération interrégionale afin de moderniser l'outil industriel (par exemple, l'Alsace accueille le leader mondial de la construction d'équipements). Dans la perspective du retour d'un marché de produits de qualité fabriqués en France, le CESER estime qu'il pourrait être judicieux de regarder les coopérations envisageables à l'échelle européenne, au regard des besoins de la filière : formation, machines-outils, ateliers de tissage, peignage, etc. La Région a ainsi un rôle à jouer dans le rapprochement entre autorités régionales et parties prenantes afin de mettre en œuvre des partenariats visant l'émergence des produits de qualité produits en France.**



## Conclusion : le lin, une filière symbolique, qui doit s'adapter aux changements et dépasser la seule frontière régionale

Si la filière lin pèse peu dans l'économie normande, que ce soit en termes d'emplois ou par sa contribution à la valeur ajoutée régionale, la petite fleur bleue véhicule une image positive et se retrouve bien souvent en situation de symboliser l'excellence normande.

En se penchant sur l'avenir de la filière lin et en réfléchissant aux enjeux auxquels elle est confrontée, le CESER a pris en compte cette réalité d'une économie de niche qui bénéficie d'une notoriété qui dépasse largement son poids.

Au terme de cette étude, le CESER constate que les défis que cette filière doit relever sont emblématiques des questions majeures qui se posent à notre société : adaptation au changement climatique, réindustrialisation, décarbonation de l'industrie, respect de l'environnement, réduction du fret, développement de matériaux biosourcés, utilisation de fibres naturelles entièrement recyclables...

Le CESER remarque aussi que les préconisations qu'il formule font écho aux objectifs retenus par la Région Normandie dans ses politiques de soutien à l'agriculture et à l'industrie régionales : soutenir une agriculture vertueuse et accompagner le développement de l'agriculture biologique, trouver de nouveaux débouchés non alimentaires à l'agriculture, renforcer le tissu industriel tout en maintenant les compétences sur le territoire et conforter l'expertise et les savoir-faire régionaux, permettre le déploiement de nouveaux produits, viser l'excellence et la qualité, renforcer l'image de la marque Normandie, réduire l'impact environnemental de la logistique en favorisant les circuits courts, encourager l'innovation et accompagner les projets de R&D collaboratifs, fédérer les initiatives et innover dans les systèmes d'aides aux entreprises.

Le CESER rappelle enfin une des caractéristiques mises en évidence lors des auditions qu'il a effectuées : l'intégration de la chaîne de valeur du lin dans un écosystème qui dépasse la Normandie et englobe les régions voisines où sont présents différents segments de la filière. La filière lin pourrait apparaître ainsi comme un laboratoire, concentrant tous les enjeux économiques, environnementaux et même sociétaux. L'accompagnement qui sera proposé aux différents acteurs de cet écosystème et les solutions durables qui seront mises en œuvre sur ce territoire d'expérimentation pourraient ensuite être déployés sur d'autres secteurs.

# Déclarations des groupes

## Déclaration de Mme. Valérie RUBA COUTHIER

Au titre du groupe CFTC Normandie

La France, premier producteur mondial de lin textile.

La Normandie, première productrice en volume et en qualité de lin dans le monde.

Tout est dit, ou enfin presque, des raisons qui peuvent pousser notre assemblée à nous intéresser au lin en Normandie.

Si certains d'entre nous ont pu imaginer que la Commission 4 « Développement économique » du CESER de Normandie s'était laissée embarquer malgré elle par des « bobos écolos » en quête de bonnes idées, il vaut mieux oublier...

Fibre multiséculaire s'il en est, le lin est une fibre que l'on retrouve déjà 2900 ans avant J-C dans les tissus qui servaient à envelopper les momies en Égypte.

Vous n'êtes pas sans savoir que le lin est une plante peu commune, qui n'a besoin d'aucune irrigation, aucun défoliant et quasiment aucun intrant, qui ne génère aucun déchet si l'on s'intéresse à sa valorisation. Le lin s'autoféconde et n'a pas besoin d'insectes pour être pollinisé. Cette plante remarquable est aussi capable de retenir les gaz à effet de serre et permet d'économiser l'eau, deux sujets chers au CESER de Normandie.

Puisqu'il faut marquer les esprits, deux exemples communément admis :

- Le premier : « *la culture du lin en Europe permet de retenir 250 000 tonnes de CO<sup>2</sup>, soit l'équivalent de l'échappement d'une voiture moyenne qui ferait 62 000 fois le tour de la terre...* »<sup>17</sup>.
- Le second : « *Si chaque français achetait demain une chemise en lin au lieu d'une chemise en coton, on économiserait l'équivalent de l'eau consommée par tous les parisiens une année durant...* »<sup>18</sup>.

Habillement, textile de la maison, décoration, papèterie, paillages horticoles, litière, laine de lin et panneaux agglomérés dans le bâtiment pour ses qualités isolantes, matériaux composites dans l'automobile. Les propriétés de cette plante n'ont pas fini de nous surprendre et s'inscrivent déjà autant dans le design, les loisirs, que les transports ou le bâtiment.

La nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027 est l'occasion pour les exploitants normands d'organiser et de valoriser la place du lin dans la rotation des cultures. La rotation tous les six ans est un des aspects les plus compliqués pour les liniculteurs puisqu'ils n'ont d'autres choix que d'être polyculteurs s'ils veulent subsister. Comme pour le reste de l'agriculture en Normandie, il faut privilégier la rotation des cultures limitant la mécanisation et nécessitant de la main-d'œuvre. Le développement de cultures associées enrichit les sols au lieu de les appauvrir et permet d'alterner tour à tour les cultures indispensables à celles, vitales, liées à l'alimentation de l'être humain.

La CFTC soutient l'ensemble des préconisations contenues dans ce document à commencer par celle qui incite à un rapprochement entre professionnels qui interviennent dans l'orientation des métiers de demain, l'emploi en Normandie mais aussi sur les emplois d'avenir. Comme le rappelle cet avis, il s'agit d'organiser la filière lin d'un bout à l'autre de la chaîne de

---

<sup>17</sup> La Normandie leader mondial de la production de lin : on vous explique tout – France 3 Normandie, 24 avril 2019

<sup>18</sup> Baromètre du lin européen 2015 - CELC

transformation et des processus de valorisation. Nous avons, sur notre territoire, la matière première mais toutes les activités de transformation ont, quant à elles, pratiquement disparues. Une fois teillée, 80 à 85 % de la production mondiale de filasse part en Chine, acteur historique, suivie de près par l'Inde, nouvel acteur incontournable, pour être filée, tissée, confectionnée puis réexportée dans l'hexagone.

Pour la CFTC, il est indispensable d'attirer les jeunes et faire connaître les métiers autour du lin mais aussi d'investir plus encore dans la recherche et le développement. Certains dispositifs mis en place par la Région Normandie, comme FOREM « Une formation, un emploi », doivent être renouvelés et étendus à d'autres segments de la filière lin.

L'auto-saisine du CESER met en évidence la persistance d'une filière économique émergente. Notre climat maritime, l'alternance de pluie et de soleil, propices à la culture de cette plante laisse entrevoir un large champ d'opportunités dont notre région doit savoir tirer parti.

Pour le groupe CFTC, il faut développer et maintenir un tissu économique et social en zone rurale, l'agriculture est un acteur incontournable. La culture du lin et les premières étapes de sa transformation sont à l'origine d'un besoin de main-d'œuvre immédiat, important et non délocalisable. Compte-tenu du fort ancrage territorial des filières fibres, en particulier le lin, il importe que les formations proposées soient en adéquation avec le potentiel d'activité représenté à l'échelle de notre territoire.

Penser et respecter à la fois les hommes et la terre, l'économie, le social et l'environnement, encourager la biodiversité, la transition écologique, préserver la Normandie ReSponsable (RSE) qui valorise d'ores et déjà par son label les actions ambitieuses et exemplaires pour faire de notre territoire une écorégion, tel est l'avenir que nous souhaitons à la culture du lin.

**Déclaration de M. Régis CHOPIN**

Au titre des filières non alimentaires

Je voudrais féliciter Béatrice pour ce rapport, même nous les agriculteurs n'avons rien à redire. Ce rapport est plus que complet, Béatrice encore bravo parce que rien ne manque.

Évidemment la filière linière normande est avide d'événements de communication, de grands événements. Et depuis hier jusqu'à ce soir, on a un événement européen qui se situe à côté du Neubourg, à Crosville-la-Vieille, et cet événement s'appelle LIN'OVATION. Nous avons une centaine d'exposants depuis hier matin qui affrontent les températures normandes, le soleil. Cent exposants d'Europe du Nord, de France, d'Italie et probablement quelques pays de l'Est, la Pologne surtout. Ils sont présents au Neubourg et la jauge en visiteurs était autour de 6 000 à 7 000 visiteurs. Pour une petite filière comme le lin c'est un véritable succès et le beau temps va certainement aider à la réussite de ces deux jours.

Troisièmement, et Béatrice l'a bien souligné, les producteurs normands sont suspendus à deux grands pays spécialisés dans la filature, le premier est la Chine, le deuxième est l'Inde puis l'Europe est troisième, avec seulement 8 % de la filature mondiale en lin. Et nous devons nous méfier. Il faut que la filière lin de Normandie ou le Lin en France, sache garder ses savoir-faire et la construction mécanique et donc les établissements Dehondt qui sont à Notre-Dame-de-Gravenchon.

Sachons garder les constructeurs comme ceux-là qui sont précurseurs dans l'innovation sur la mécanisation mais aussi les constructions industrielles des chaînes de teillage en Europe du Nord et en Italie et les savoir-faire, parce que dès lors où ces savoir-faire migreront vers la Chine ou l'Inde, la filière sera morte. Donc soyons prudents, cette filière a le vent en poupe, les horizons futurs sont plus que favorables mais il y a un impératif de prudence.

**Déclaration de M. Pascal FERREY,**

Au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

En complément et en félicitant effectivement Béatrice et Olivier, sur cette auto-saisine du CESER sur cette microfilière, je vais revenir sur les spécificités agricoles du nord de la France et de la Normandie. Ces filières dites de proximité sont des filières, au-delà de l'excellence, qui nous permettent de garder une agriculture de proximité, une agriculture de petite dimension. La force de l'exploitation de notre territoire, c'est une diversité de production et la diversité de production doit être rentable.

Nous avons hier la betterave, aujourd'hui le lin, demain nous aurons aussi le lin, de manière à garder une dynamique agricole pour les exploitations de proximité. Je revendique le terme, j'ai besoin de plus de voisins que d'hectares. Pourquoi ? Parce que notre territoire est en train de se doter d'avantages extraordinaires liés aux conditions climatiques. Le nord de la Loire a plus de chance pour l'instant, plus que ceux qui sont au Sud.

Nous avons effectivement des terres vierges. Elle ne se sont pas appauvries, nous avons de la matière organique et surtout nous avons des hommes, des compétences et du savoir-faire. Des gens qui sont prêts à se retrousser les manches. Nous le disions il y a quelques jours parce que nous avons demandé un rendez-vous avec Hervé Morin au cours duquel nous n'avons pas parlé des grandes filières. Nous avons évoqué des filières courtes, des filières d'excellence qui ont besoin d'être encouragées, des AOP, des AOC, des filières légumes, du maraîchage. Nous avons parlé du lin et des productions végétales et j'espère que ce rapport et cet avis seront largement diffusés, de manière à ce que cette production d'avenir, ce savoir-faire nous permettent effectivement de prendre de l'avance.

Je finis mon propos sur un thème. J'étais fier de porter l'étendard du CESER. Nous étions il y a quelques jours avec mes collègues du CESER de Bretagne et des Pays de la Loire à l'assemblée générale du pôle de compétitivité Valorial. Quand vous avez la chance que le président de Valorial, PDG d'une grande firme agroalimentaire, fasse le choix de s'approprier les rapports des CESER sur trois thématiques convergentes mais portées différemment sur l'excellence du savoir-faire du territoire et des hommes, et que devant 350 personnes, chefs d'entreprise, décideurs scientifiques, nous portons le message du CESER sur le devenir de l'agroalimentaire, la recherche, le développement du savoir et de l'installation, le lin fait partie - nous l'avons rappelé - de ces filières. Un grand merci à vous car cela m'a fait plaisir qu'il ait été porté par un non agriculteur. Cela n'a que plus de valeur, parce que le meilleur des messages que l'on puisse transmettre aujourd'hui c'est lorsque ce message, cette thématique est portée par une société dans son ensemble. Un grand merci.

**Déclaration de Mme. Liza-France PAROISSE**

Au titre du groupe CGT-FO Normandie

L'avis qui nous est présenté dresse un constat technique et rationnel de la culture du lin et de ses atouts.

Détenant plus de 80% de la production mondiale, la France est le premier pays à cultiver le lin. Puisque sa culture ne peut se faire partout, le lin préférant un climat plus froid, la Normandie est tout indiquée pour le cultiver. La culture du lin ne nécessite pas d'irrigation (l'eau de pluie est suffisante), et très peu d'intrants (engrais et pesticide).

Le savoir-faire relié à la culture du lin et aux étapes de sa transformation a été oublié avec l'époque industrielle qui a délaissé le lin au profit du coton. Toutefois, avec la pandémie qui a modifié et bouleversé nos valeurs de société, le lin suscite de nouveau l'intérêt.

Relativement peu connue des jeunes générations, la fibre de lin est recherchée par les connaisseurs puisqu'il s'agit d'une matière n'ayant aucun équivalent.

Antibactérien naturel, antifongique naturel et antiallergique, le lin est tout indiqué pour les peaux sensibles. Le lin est aussi un thermorégulateur naturel, il régule la température du corps, la diminuant par grande chaleur et l'augmentant par grand froid. Le lin est de plus une matière très résistante et biodégradable.

Il y a 45 ans, une cinquantaine d'ateliers de filature étaient encore implantés dans l'Hexagone. Année après année, la faute à la crise de l'industrie textile française survenue dans les années 1980, chacun d'entre eux a fermé ses portes, balayant le savoir-faire français du territoire national. Aujourd'hui, il ne reste plus que les usines de teillages (là où les fibres de lin sont extraites de la tige).

Alors depuis, environ 90% de la production de lin français traverse la planète pour être filée, tissée et confectionnée en Chine ou en Inde. Puis, elle revient transformée quelques mois plus tard.

La lecture de l'avis permet d'entrevoir, dans un avenir plus ou moins proche, une redistribution des cartes. La filière du lin représente une opportunité considérable autant pour la mode responsable que pour le développement de l'économie et des circuits courts.

Le groupe Force Ouvrière partage l'insistance de l'avis sur les formations adéquates, pour répondre aux besoins précis de la filière lin : comme étendre le dispositif FOREM (une formation, un emploi), pour, au-delà des formations des agents de production dans les usines de teillage, attirer les jeunes, faire connaître, et réhabiliter les métiers du lin, tels que tisserands et couturiers.

Parce que nous partageons une majorité des préconisations et recommandations de l'avis, le groupe Force ouvrière émettra un vote favorable pour ce projet d'avis.

**Déclaration de M. Hervé FLEURY**

Par accord Coop de France et AREA

J'ai été producteur de lin, je suis à la retraite. J'ai quitté cette culture avec beaucoup de regrets parce que c'est le phare de l'exploitation. Une belle parcelle de lin c'est la fierté de l'agriculteur. Dans le Pays de Caux, on dit : « Quand il y a quelque chose à faire sur le lin, tu files ! » Tu laisses tout tomber et tu y vas. C'était pour résumer un petit peu l'état d'esprit des gens de la filière, des gens très qualifiés. J'ai beaucoup apprécié ce rapport.

Abordons une question un peu différente. Je m'adresse là aux conseillers et aussi à la Région. A travers cette étude du lin, vous avez pu côtoyer un peu le secteur coopératif agricole. C'est une forme de gestion d'entreprise équitable, qui est réellement efficace. Aussi bien dans le lin que dans d'autres cultures, les coopératives agricoles se sont données les moyens d'innover, ont dirigé des laboratoires et investi dans le développement industriel. Nous avons aussi pu recevoir un dirigeant d'entreprise qui s'appelle Karim Behlouli à Yvetot, qui est capable de fabriquer avec les anas de lin et différents matériaux des portières, des tableaux, des planches de bord, des planches de coffre, etc., qui nécessitent effectivement un vrai développement industriel.

Cette coopérative a soutenu toute cette filière. Et elle a remonté aujourd'hui une filature. C'est la seule coopérative en France aujourd'hui qui file du lin mais du lin mouillé de très grande qualité qui va servir pour les vêtements.

Je suis très fier d'avoir servi dans une coopérative, j'ai toujours été dans la coopération et j'aimerais bien que les pouvoirs publics et les citoyens s'intéressent un peu au fonctionnement d'une coopérative. Il y en a 2 800, présentes dans toutes les filières et leur fonctionnement est toujours régi par le souci de l'équité : un homme, une voix. On ne peut absolument pas y déroger. C'est un statut qui nous est envié tous les pays d'Europe. Ils viennent voir comment fonctionne la coopération française.

Je vous remercie beaucoup pour cette intervention sur le lin. C'était passionnant et cela m'a fait plaisir de partager cette action avec vous. Merci.



Le lin en Normandie : la filière de l'après-demain ?

**Déclaration de M. Philippe LEGRAIN**

Au titre du groupe CFDT Normandie

Le rapport recense beaucoup de raisons de cultiver le lin et le développer. Il est vrai que c'est une culture rentable qui a un gros potentiel. Mais la raison principale pour laquelle il faut cultiver le lin est que c'est une plante magnifique, notamment quand elle est en fleurs. C'est pour cela que la date d'aujourd'hui, le 16 juin est particulièrement bien choisie : quasiment tous les lins sont en fleurs. Si vous êtes venus à travers le Pays de Caux par l'autoroute de Rouen, à chaque panorama vous avez pu voir un champ de lin en fleurs. Même si vous perdez de l'argent avec le lin, il faudrait continuer à le cultiver rien que pour ça.

**Déclaration de Mme. Catherine KERSUAL**

Au titre de UFC Que Choisir en Normandie

Tout d'abord je tiens à remercier le trio qui est à la tribune et Olivier, Président de la commission. C'est un travail de la commission, il n'y a pas eu de comité d'étude donc nous y avons consacré quelques mois, mené avec brio par Olivier, la plume de Pierre Allain, et puis surtout je voudrais féliciter Béatrice, qui j'espère va inspirer l'ensemble de l'assemblée. Béatrice est arrivée chez nous au mois d'octobre dernier, elle s'est engagée pour présenter ce rapport. Comme la plupart des membres de la commission à l'exception des agriculteurs, nous ne connaissions pas grand-chose au lin et tu as eu la volonté, le courage et le talent de présenter cette étude et de la suivre de bout en bout. J'espère que cela inspirera l'ensemble de nos collègues. Quand il y a des propositions de comité d'étude, de rapport, il ne faut pas avoir peur, il faut y aller. Merci beaucoup pour ça Béatrice, c'est important à mes yeux.

Alors en ce qui concerne le lin et les consommateurs, je vais faire le lien avec les précédents rapports présentés par Nicole qui parlait de la tapisserie de Bayeux. Elle est brodée sur une toile de lin. C'est une vieille tradition normande.

Je vais vous parler des consommateurs. On dit toujours des consommateurs qu'ils veulent le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire ce qu'il y a de meilleur pour le prix le plus bas, d'où la perte de nos industries. On va faire fabriquer nos vêtements, tisser nos fibres à l'étranger parce que la main-d'œuvre et le transport sont moins chers.

Donc la question qui est posée dans ce rapport est aussi celle de la réindustrialisation. Ce n'est pas si simple parce que travailler et produire en France coûte beaucoup plus cher qu'en Chine ou en Inde. D'ailleurs, nous avons assisté à une présentation d'un confectionneur normand qui s'appelle LINPORTANT et fabrique des vêtements en lin en grande quantité. On ne peut les acheter en direct en tant que consommateur. Il faut des commandes importantes. Il vend ses T-shirts à 50 euros. Je vois en face de cette salle 45 boutiques de mode. Je ne pense pas qu'ils vendent des T-shirts à 50 euros tous les jours. En revanche, ils en vendent beaucoup à 10 euros, de moins bonne qualité.

Ce rapport, évidemment on ne va pas le faire lire aux clients des boutiques mais il faut imaginer un moyen de leur faire prendre conscience. On parle beaucoup de prise de conscience depuis deux ans, elle existe mais elle n'est pas concrète. Il est plus concret de faire comprendre aux gens qu'il vaut mieux acheter un seul T-shirt 50 euros mais un T-shirt de qualité qui va tenir dans le temps plutôt que d'en acheter à 10 euros qui finiront à la poubelle.

Quelques chiffres que j'ai relevés en ce qui concerne la surproduction textile dans le monde. Une énorme partie de la production est jetée. Dans le textile-habillement, cela représente 40 % de la production, c'est-à-dire que 4 millions de tonnes sont jetées sans même avoir été portées, parce qu'on produit dans des quantités énormissimes pour pouvoir les vendre à bas prix. Mais à l'arrivée tout n'est pas acheté, même avec les opérations multiples de soldes, il y a énormément de gâchis. On sait aussi que les vêtements en coton sont extrêmement polluants du fait de la fabrication. Le polyester est une fibre synthétique, c'est de la chimie, c'est du pétrole. Il faut l'expliquer aux gens.

J'ai donc une idée toute personnelle. Il existe un Nutri-score qui a été imposé de haute lutte par des associations de défense de consommateurs entre autres. Pourquoi pas un Industrie-score,

Le lin en Normandie : la filière de l'après-demain ?

un jour ? Je propose de militer pour un dispositif qui permettrait aux gens d'avoir accès à la traçabilité en termes d'impact sur l'environnement de tous les produits qu'ils achètent.

Évidemment, le lin est une fibre qui doit être soutenue. La réindustrialisation est possible mais demande des investissements extrêmement lourds. Il faut pouvoir viser le long terme. Avec le réchauffement climatique, peut-être que la Normandie, à un certain horizon, risque de perdre ses avantages concurrentiels. Nous avons le sol, nous avons le climat mais l'année dernière, la récolte de lin n'a pas été très bonne. Nous avons disséqué ce sujet dans le rapport qui intéresse tous les champs d'intervention du CESER : l'environnement, l'économie, le social puisqu'on parle aussi d'emploi et de formation. Bravo encore une fois Béatrice et merci à tous les trois et à la commission.

# ANNEXES

## Annexe 1 – La culture du lin

Le lin est semé entre mars et avril. Après une période de maturation de 100 jours, il atteint la taille d'un mètre. La floraison survient mi-juin, pendant une semaine. Mi-juillet est la période de l'arrachage (il n'est pas coupé, afin de conserver l'entièreté de la fibre, qui court de la racine au haut de la tige). Une semaine après l'arrachage, les graines peuvent être récoltées. En ce qui concerne le lin fibre, les graines servent à semer l'année d'après.

Vient ensuite la période du **rouissage**. Pendant une période variable (entre 2 semaines et 3 mois en fonction des conditions climatiques), le lin est laissé au sol, afin que l'alternance du soleil, de la pluie, du vent, et l'action des organismes présents dans le sol permettent une séparation de la paille et de la fibre. C'est ce qu'on appelle le rouissage « à la rosée ». Enfin, une fois rouie, la paille de lin est récoltée pour être relouée. Cette étape permet également d'éliminer la pectose, qui lie les fibres à l'écorce, par l'action des micro-organismes.

Le lin est une culture en rotation, c'est-à-dire qu'il est planté tous les 6-7 ans, afin de permettre aux sols de se purifier, et d'empêcher les parasites de s'installer.

Il convient de revenir sur les transformations du lin suivant sa production.

**Le teillage** : est l'étape consistant à séparer les fibres de lin de l'écorce de la plante. A cette étape, le lin est séparé et tous les coproduits sont récupérés : les anas (pour la production de panneaux agglomérés, litière...) et les étoupes (fibres courtes utilisées pour des fils plus grossiers).

Concernant le process industriel, les pailles sont déroulées et passées dans un égaliseur. Des cylindres cannelés broient ensuite les pailles (ce qui produit les anas). Cette étape est également appelée « écangage », c'est-à-dire la séparation de la filasse de la paille. Des tambours nettoient les tiges, ce qui produit les étoupes. Enfin, des agents trient les fibres pour produire des lots homogènes (la Région finance par ailleurs des formations concernant cette catégorie d'emplois, qui est en manque de main d'œuvre).

**Le peignage** : seconde transformation, il s'agit de préparer le lin une fois teillé afin de le filer. L'idée va être d'étaler les fibres teillées de manière régulière pour ensuite y passer des peignes dotés d'aiguilles.

**La filature** : deux catégories de filature existent, à savoir la filature « type coton » qui est adaptée aux fibres courtes (filature « au sec » permettant la confection de fibres grossières), et la filature « type laine » qui est adaptée aux fibres longues (« au mouillé », permettant la confection de fibres de qualité).

## Annexe 2 – La littérature scientifique sur la filière lin

La littérature scientifique sur la filière du lin est relativement rare. Toutefois, on trouve des éléments sur la structuration du secteur. Un article de 2003, publié dans la revue française de gestion, revient sur la structuration de la filière et les stratégies des acteurs<sup>19</sup>. Les auteurs notent que la filière linière se différencie d'autres filières en ce qu'elle se construit sur des stratégies horizontales entre entreprises concurrentes.

L'étude, datant du début des années 2000, évoque un livre blanc publié en 1986, décrivant une filière fragile pour plusieurs raisons : développement du marché de l'habillement en Italie, compétitivité de la filature française, organisation du développement de la filature de mélange... Le rapport préconise de développer la promotion, l'organisation des marchés, la R&D... 10 ans après la publication de ce rapport, la filière reste fragile, notamment en raison du caractère cyclique de la mode. Le label « Master of Linen » est créé en 1992, afin d'assurer la promotion d'un lin européen et rencontre un succès mesuré. En effet, les acteurs semblent être plus intéressés par des « rencontres conviviales » plutôt qu'une volonté d'élaborer des stratégies communes. En parallèle, les acteurs se replient sur des stratégies individuelles, ce qui explique en partie les délocalisations des unités de production et la recherche de marchés extérieurs, qui se présentent alors comme des alternatives viables.

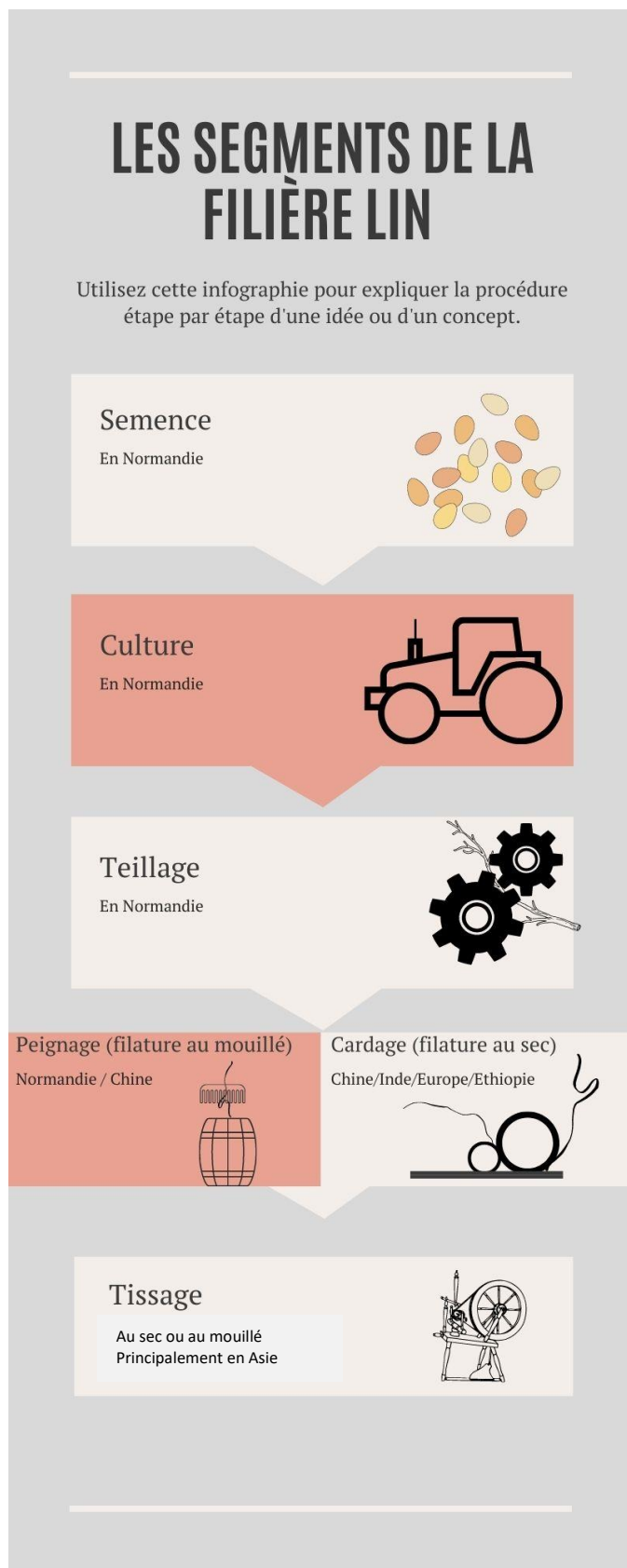
A noter qu'à cet égard, la filière normande du lin a connu le même itinéraire que l'ensemble du secteur textile depuis les années 1990 : la crise des années 1970, puis les progrès techniques et le développement du commerce international ont conduit à une réorganisation de la production, suivant un schéma de « maintien des activités nobles à forte valeur ajoutée en France, et délocalisation des activités bas de gamme dans les pays tiers »<sup>20</sup>. En suivant ce schéma, on constate que la production du lin dépend des conditions climatiques, ce qui la rend difficilement délocalisable. La Normandie dispose d'un atout majeur à ce titre.

---

<sup>19</sup> Petite entreprise et stratégie collective de filières, S. Yami, Revue française de gestion, 2003/3 n°144, p. 165-179.

<sup>20</sup> L'innovation à l'épreuve des délocalisations : le cas de l'industrie textile en France, D. Messaoudi, De Boeck « Innovation, 2015/3 n°48.

## Annexe 3 – Les segments de la filière du lin



# Documents de référence

## Rapports, études, documents officiels

Agriscopie observatoires, Le lin en Normandie, données 2019, décembre 2020

Atelier des Etudes Economiques, Le lin : un marché toujours porteur, janvier 2020

Atelier des Etudes Economiques, Le lin : une crise conjoncturelle dans un marché porteur, février 2021

Atelier des Etudes Economiques, Le lin : une culture résiliente dans un marché porteur, mars 2022

CESE, Les filières lin et chanvre au cœur des enjeux des matériaux biosourcés émergents, Rapporteuse : mme Catherine CHABAUD, novembre 2015

CELC, Baromètre du lin 2021

CESER de Normandie, les fonds européens en Normandie : comment mieux accompagner les porteurs de projets ? Juin 2020

Chambres d'agriculture Normandie : La filière lin : [Filière lin - Chambres d'agriculture Normandie \(chambres-agriculture.fr\)](http://Filière lin - Chambres d'agriculture Normandie (chambres-agriculture.fr))

Commission consultative, rapport au Conseil et au Parlement Européen, 20 mai 2008

47

GIEC Normand, Normandie : le climat débarque ! – Septembre 2021

INSEE, L'industrie textile en France : une production mondialisée, sauf pour les produits de luxe et les textiles techniques, Insee Première n°1714, octobre 2018

D. MESSAOUDI, L'innovation à l'épreuve des délocalisations, De Boeck « Innovation », 2015/3 n°48

Ministre de l'Economie, des Finances et de la relance, « Les thémas de la DGE », octobre 2021

Région Normandie, La Région Normandie soutient le projet de filature normande portée par NatUp, communiqué de presse, 27 juillet 2020

Seine-Maritime Expansion, La filière industrielle du lin en Seine-Maritime, 2015

S. YAMI, Petite entreprise et stratégie collective de filière, Revue française de gestion, 2003/3 n°144

## Articles de presse et tribunes

CELC, Communiqué de presse – février 2022

Cultivar.fr, le lin textile fortement pénalisé par la crise du covid-19, 17 avril 2020

Les Echos, La filière lin fragilisée par la chute des achats chinois, 6 janvier 2009



Le lin en Normandie : la filière de l'après-demain ?

## **Textes légaux**

Directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage

Règlement CE n°834/2007

## Liste des sigles

AGPL	.....	Association Générale des Producteurs de Lin
CIMAP	.....	Centre de recherche sur les Ions, les Matériaux et la Photonique
CELC	.....	Confédération Européenne du Lin et du Chanvre
CESE	.....	Conseil Economique Social et Environnemental
CESER	.....	Conseil Economique Social et Environnemental Régional
CIPALIN	.....	Comité Interprofessionnel Production Agricole du Lin
FESTAL	.....	Fédération Syndicale du Teillage Agricole du Lin
Ha	.....	Hectare
INSEE	.....	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
PME	.....	Petites et Moyennes Entreprises
PIA	.....	Programme d'Investissement d'Avenir
R&D	.....	Recherche et Développement
TPE	.....	Très Petites Entreprises

# Le lin en Normandie

La filière de l'après-demain ?



Avec 4 854 exploitations agricoles dédiées à la culture du lin, la Normandie est leader mondial dans la production de lin textile. Comment conforter cette place tout en réduisant la dépendance des producteurs normands vis-à-vis de l'Asie ? Forte de son expertise et de son savoir-faire, la filière normande du lin connaît néanmoins un marché sensible aux crises conjoncturelles et d'importantes variations des prix.

**Juin 2022**

Présenté par Béatrice Picard  
Avec le concours de Pierre Allain  
Crédit couverture : Adobe Stock  
ISBN : 978-2-492245-08-4  
Ne peut être vendu



**CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**Caen** Abbaye aux Dames - CS 50523 - 14 035 CAEN Cedex 1 | 02 31 06 98 90  
**Rouen** 5 rue Schuman - CS 21129 - 76 174 ROUEN Cedex | 02 35 52 56 30

[ceser.normandie.fr](http://ceser.normandie.fr)